

L'Enseignement

Education

Instruction



Primaire

REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

SOMMAIRE

Souvenirs historiques, p. 578.—Anglicismes, p. 578.—L'opinion et le devoir, p. 578.—Mgr P.-E. Roy, p. 578.—Au pied de la statue de Champlain, p. 582.

PÉDAGOGIE:—Restons dignes du passé, *C.-J. Magnan*, p. 579.—La lecture et la récitation, p. 583.—Les livres de récompenses, *C.-J. M.*, p. 585.—L'Alcoolisme et l'Ecole, *A. Létourneau*, p. 585.

DOCUMENTS SCOLAIRES:—Rapport des délégués de la Commission scolaire de Montréal, p. 589.

DOCUMENTS OFFICIELS:—Commission administrative du Fonds de pension, *F.-X. Couillard*, p. 593.—Rapports des Inspecteurs d'écoles, p. 598.—Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, p. 626.—Les primes, p. 631.

MÉTHODOLOGIE:—La rédaction à la petite école, *H. Nansot*, p. 600.—Arithmetic, *J. Ahern*, p. 602.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruction religieuse, p. 604.—Langue française: Cours élémentaire, p. 604—Cours moyen, p. 606—Cours supérieur, p. 609.—Enseignement spécial: Anti-alcoolisme, p. 614—Agriculture, p. 615.—Mathématiques: Arithmétique, p. 616—Algèbre, p. 622—Géométrie, p. 624.—Langue anglaise, p. 624.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:—Au temps de Champlain, p. 625.—Réponses aux correspondants, p. 630.—Les primes, p. 631.—Le drapeau canadien-français et le drapeau de Champlain, p. 631.—La Vénérable Mère Barat, p. 631.—Chez les Sœurs de la Congrégation N.-D., p. 632.—Le jubilé sacerdotal de Pie X, p. 632.—Une imposante démonstration, p. 632.—Bonnes vacances, p. 632.—Avis, p. 632.—Bibliographie, p. 633.—Souvenirs de Mgr de Laval, p. 634.—Hygiène, *J.-G. Paradis*, M. D., p. 635.—Chronique scolaire, p. 635.—Louis Fréchette, p. 635.—L'Eglise et nos fêtes nationales, p. 635.—Table des matières, p. 637.

ILLUSTRATIONS:—Mgr de Laval, p. 577.—Champlain, p. 582.—« Notre-Dame de Recouvrance », p. 625.—Mgr de Laval visitant les malades, p. 634.—Le Petit Séminaire de Québec, p. 634.

C. - J. MAGNAN, DIRECTEUR - PROPRIÉTAIRE
BUREAU DE POSTE "CANDIAC"

Près Québec

Typ. DUSSAULT & PROULX, Québec.

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



FRANÇOIS DE LAVAL DE MONTMORENCY

Premier évêque de Québec

1708-1908

Souvenirs historiques

Le 26 juin 1615, le P. Dolbeau célébrait à Québec, « au son de l'artillerie de l'Habitacion » (1), la première messe qui ait été dite depuis l'époque de Jacques Cartier.

ANGLICISMES

<i>Anglicismes</i>	<i>Equivalents français</i>
<i>Directory</i>	Almanach, annuaire des adresses.
<i>Discarter</i> (ang. <i>discard</i>)	Ecarter (au jeu de cartes), se défaire de cartes.
<i>Discompte</i> (ang. <i>discount</i>)	Escompte. Discompte et discompter sont du vx fr.
<i>Discompter</i> (ang. <i>to discount</i>)	Escompter.
<i>Disconnecter</i> (ang. <i>to disconnect</i>)	Disjoindre, désunir, en mécanique, débrayer.
<i>Discrimination</i> (ang. <i>discrimination</i>)	Distinction, discernement.
Agir avec ou sans <i>discrimination</i>	Agir avec ou sans discernement.
<i>Discriminer</i> (ang. <i>to discriminate</i>)	Distinguer, séparer, discerner.
<i>Disqualification</i> (ang. <i>id.</i>)	Dégradation civique, perte de ses droits politiques ou civils.
<i>Disqualifier</i> (ang. <i>to disqualify</i>)	Frapper d'incapacité légale, dégrader.

« *Le Bulletin du Parler français* »

L'opinion et le devoir

Il faut mépriser l'opinion pour obéir au devoir.

Il faut, quand elle demande l'abdication du droit ou l'apostasie de la conscience, savoir lui répondre comme Pie VII au vainqueur d'Austerlitz : « *Sire, je puis bien vous céder mon droit, mais je ne puis vous céder mon devoir. Je puis vous admirer, vous aimer, jusqu'à vous livrer ma vie, mais je ne puis vous livrer ma conscience. Je puis bien pour vous, grand empereur, perdre toutes choses, mais je ne puis perdre mon âme, c'est mon éternité.* »

Monseigneur P.-E. Roy

Sa Sainteté Pie X, par des Bulles pontificales datées du 8 avril dernier et arrivées à Québec le 30 du même mois, en la fête anniversaire de Mgr de Laval, a nommé M. l'abbé Paul-Eugène Roy, directeur de l'Action Sociale Catholique, évêque d'Eleuthéropolis, I. P. I., Auxiliaire de Mgr l'Archevêque de Québec.

La consécration du nouveau pontife a eu lieu à la Basilique en présence de tous les évêques de notre province et d'une foule immense de fidèles.

L'Enseignement Primaire offre à Mgr Roy ses hommages les plus respectueux.

(1) Laverdière.

PEDAGOGIE

Restons dignes du passé

« Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes. »

F.-X. GARNEAU.

La célébration du III^e centenaire de Québec fournira à la nationalité canadienne-française l'occasion de faire une halte, et du haut des sommets où la Providence lui a permis d'atteindre, elle se doit à elle-même de se recueillir en vue de l'avenir.

Il nous semble opportun, en ce beau mois de juin, dont l'un des jours, le vingt-quatrième, est consacré à la célébration de notre fête nationale, de fixer de temps en temps l'attention de la jeunesse écolière sur les événements historiques que l'on s'apprête à commémorer avec éclat.

C'est au cours des leçons d'histoire du Canada surtout que l'instituteur devra, avec ses élèves, méditer les grandes choses du passé et en déduire des enseignements clairs et féconds.

La belle figure de Champlain mérite d'être mise en pleine lumière. L'enfance, la jeunesse accorde naturellement son admiration à tout ce qui est noble, brave et généreux.

Quel personnage de notre histoire posséda à un plus haut degré ces belles qualités?

Champlain a laissé une mémoire éternelle de sa foi, de sa sagesse et de son patriotisme. Il est venu fonder sur les bords du Saint-Laurent une nation française et catholique. Ne l'oublions pas.

Avec les siècles, et placée dans des conditions géographiques et climatiques différentes de celles de la mère-patrie, cette petite nation est devenue autonome au point de vue ethnique, et, dans une large mesure, au point de vue intellectuel. Façonnée maternellement par l'Eglise de Rome, la nation canadienne — que des événements ont logiquement fait dénommer canadienne-française — est essentiellement catholique et de mentalité française, mais française au sens très ancien et très noble de ce beau mot. De plus, la nouvelle nation, dont les membres comptent avec fierté des trisaïeules, des bis-aïeules et des aïeules dormant leur dernier sommeil au sein même de la terre laurentienne, est devenue essentiellement *canadienne* de mœurs et de coutumes.

Racontant cette page admirable qui s'étend du traité d'Utrecht à la guerre de Sept ans, l'historien Salone dit: "Un nouveau type s'élabore dans la famille française, une variété se crée aux bords du Saint-Laurent, et tout y contribue, l'origine des colons, le milieu, les circonstances historiques et économiques (1)."

(1) E. Salone. *La colonisation de la Nouvelle-France*, p. 435.

Dans un aveu échappé au général Carleton, le second gouverneur de Québec, nous trouvons la preuve irréfutable que dès le début du régime britannique, les pionniers du Canada sont devenus une nation bien distincte. "Le dénouement inévitable, écrit-il à lord Shelburne, chose horrible à penser, c'est que ce pays devra à la fin être peuplé par la race canadienne, laquelle a déjà pris racine et atteint un si haut chiffre que toute autre serait entièrement perdue, sauf dans les villes de Québec et de Montréal (1)."

Bien avant M. Salome, Mgr Lafleche avait proclamé avec cette haute fierté de race qui lui était propre: "Nous le répétons avec bonheur pour le passé et confiance dans l'avenir: nous, Canadiens français, nous les descendants de ces nobles familles qui ont donné des martyrs à l'Eglise et des héros à notre bien-aimée patrie, nous sommes aujourd'hui une *nation*. La terre que le sang de ces martyrs a purifiée et sanctifiée, le sol que la valeur de ces héros a si légitimement conquis, défendu avec tant de sacrifices, est *notre patrie*."

Soyons donc fidèles à cette chère patrie; aimons-la bien, mais pour l'aimer comme elle mérite de l'être, nous devons *rester fidèles à nous-mêmes*, suivant le conseil de l'historien national.

Et cette fidélité au passé, où pouvons-nous en retrouver une plus pure image que dans Champlain lui-même.

"Chrétien, comme Charlemagne et Saint-Louis, il veut que la religion occupe dans la nouvelle patrie la première place, parce que seule, par son influence salutaire, elle peut donner à un peuple naissant des assises durables (2)."

Au point de vue purement national, le fondateur de Québec ne fut pas moins vigilant autour du berceau de la nation canadienne. On sait avec quelle ardeur et quelle habileté il sut retirer la Nouvelle-France des griffes des Kerts: Champlain ne permit pas que son œuvre s'engliffât.

Quelle grande leçon!

Si nous ne voulons pas disparaître comme nation distincte; si nous désirons sincèrement rester un peuple digne de Champlain et de Laval, digne des héros qui les ont suivis, "souvenons-nous des anciens jours; pensons aux générations qui nous ont précédés; interrogeons nos pères (3)," et ils nous répondront: "Soyez fidèles à vous-mêmes: conservez intact le double trésor de la langue française et de la foi catholique; accomplissez fidèlement vos devoirs vis-à-vis du pouvoir fédéral, mais repoussez énergiquement tout projet qui tendrait à vous assimiler ou à vous faire absorber; gardez spécialement la Province de Québec, berceau béni de votre race, pour vous et vos enfants; ne permettez pas que les Cantons de l'Est soient reconquis par des races étrangères; veillez à ce que le nord du Saint-Laurent, sur le parcours du futur Grand-Tronc-Pacifique, ne passe pas aux Juifs ou à d'autres rebus de l'ancien con-

(1) Sir Guy Carleton à lord Shelburne, 25 nov. 1767. *Archives canadiennes*, série Q, vol. 5, p. 260.

(2) Mgr Racine, ancien évêque de Sherbrooke. *Discours* prononcé en 1880.

(3) Deut. XXXII.

tiennent; soyez en garde contre le théâtre et la mauvaise littérature; sachez déjouer tous les complots que vos ennemis sauront ourdir contre votre Foi, votre Langue et vos Institutions; pardessus tout, conservez, et défendez au besoin, vos écoles confessionnelles, catholiques et françaises; défiez-vous de la Franc-Maçonnerie; combattez l'alcoolisme; enfin, sachez vous rallier autour d'un drapeau commun, sur lequel s'unissent harmonieusement les emblèmes de la Religion et de la Patrie, et ne renoncez pas à l'avenir: cultivez dans l'âme de vos fils une "fleur d'espérance (1)."

Voilà, il me semble, ce que du fond de leurs tombeaux ou du haut de leurs monuments, les glorieux champions de notre histoire diront au peuple canadiens-français le 3 juillet 1908, trois centième anniversaire de la fondation de la Nouvelle-France.

Avec le poète, sachons répondre à ces voix d'outre-tombe:

Voyez nos champs couverts d'une riche moisson,
 Voyez nos villes florissantes.
 Dans nos beffrois d'argent entendez-vous le son
 De nos cloches retentissantes?...
 Ah! si notre vertu chancelle un seul moment,
 Si jamais notre foi succombe,
 Pour nous marquer au front d'un stigmatte infamant,
 Mânes, sortez de votre tombe!... (2)

C.-J. MAGNAN

(1) « Un grand penseur a dit que la nature et l'histoire se réunissent pour établir qu'une grande république indivisible est une chose impossible. Dans tous les cas, il est permis de croire que, réalisant les appréhensions de son fondateur, l'illustre Washington, le colosse américain croulera et que trois ou quatre grands Etats s'élèveront sur ses ruines.

« En présence de cette éventualité, il est permis, à quiconque connaît les tendances de la race allemande et la position qu'elle occupe en Amérique, de prédire qu'un empire allemand surgira dans la vallée du Mississipi, qu'elle contrôle déjà par sa langue, sa littérature et son influence sur les affaires publiques.

« Cet empire naissant aux rives du Mississipi ne vous fait-il pas rêver à un autre empire se déployant sur les bords du Saint-Laurent, jouant sur le continent américain le rôle de la France en Europe: pays de civilisation et de liberté, pays généreux, prêt à combattre pour un saint principe ou pour la défense d'une sainte cause; faisant éclore les plus belles fleurs de l'art, les plus beaux fruits de la pensée, manifestant dans le Nouveau-Monde les initiatives fécondes et les vertus brillantes de l'âme française? C'est un rêve, je le sais, un rêve ambitieux, mais l'un de vos écrivains l'a dit: « Tout ce qui a été fait de grand dans le monde a été fait au nom d'espérances exagérées. » C'est un rêve, mais j'ai foi dans ce rêve, parce que j'ai foi dans la vitalité de notre peuple, parce que je crois qu'il a conservé intacte la racine morale de sa puissance, et ce « potius mori quam fæderi » qui l'a sauvé un jour du danger et des défaillances nationales. »

ADÉLARD TURGEON,

Ministre du Domaine public dans le gouvernement de Québec.

(Extrait d'un discours prononcé à Honfleur (France) en 1898).

(2) L.-P. Lemay.



AU PIED DE LA STATUE DE SAMUEL DE CHAMPLAIN

(Adaptation)

Honneur au fondateur de la Nouvelle-France!
Homme prédestiné que le Ciel dirigea;
Champlain! un peuple entier proclame ta vaillance
Et l'amour du pays que ton geste érigea!
Sur les bords du grand fleuve témoin de ton courage,
Le Franc de l'Amérique a dit: « Je me souviens! »
Et voulant que ton nom demeure d'âge en âge,
A fait renaître en bronze un immortel chrétien!

La lecture et la récitation

Nous reproduisons de *l'École et la Famille* un passage vraiment pratique d'une circulaire d'un inspecteur d'Académie publié dans le *Bulletin de l'Ariège* :

Nous ne voulons pas entreprendre ici un traité sur l'art de lire. Le livre de Legouvé n'est pas à refaire. Bornons-nous à quelques indications.

D'abord on lit trop vite, presque tout le monde lit trop vite. Or, ceci n'est excusable que chez les débutants : le bambin de sept ou huit ans veut montrer le plus tôt possible qu'il sait assembler les lettres, les syllables, les mots. Il veut émerveiller le plus tôt possible son papa et sa maman, qui regarderont à la quantité plutôt qu'à la qualité. Il veut faire honneur à son maître qui sera fier de lui s'il a appris en quelques mois la lecture mécanique.

Passée cette première année, il faut que la lecture cesse à tout jamais d'être un exercice machinal, il faut qu'elle devienne un exercice intellectuel, le plus intellectuel de tous les exercices, allions-nous dire. Et ce n'est pas F. Pécaut qui nous eût démenti, lui qui estimait que la lecture expliquée, bien menée, à l'aide d'un bon livre, pouvait devenir "l'âme, le trait d'union des autres études, l'étude centrale et régulatrice par excellence". Dans cet ordre d'idées, le précepte à rappeler sans cesse aux élèves et mêmes aux maîtres, c'est qu'on ne lit jamais trop lentement, c'est que toutes les occasions qui se présentent de ralentir la diction doivent être saisies ; c'est que, notamment, s'il y a des points et des virgules, c'est pour qu'on s'en serve.

Alors seulement on s'habitue à articuler nettement au lieu de bredouiller, à trouver l'intonation juste au lieu d'ânonner, à s'imposer à l'auditoire au lieu de le fatiguer. Les orateurs qui se font le mieux entendre, fût-ce à de grands publics, ceux qui savent le mieux retenir l'attention, ne sont pas toujours ceux dont l'organe est le plus puissant.

La lecture doit être expressive, tout en restant simple et naturelle. Bien lire, c'est déjà expliquer, c'est déjà commenter. Cela est si vrai que j'approuverais pleinement un examinateur qui, après une lecture remarquablement faite, remercierait le candidat et lui donnerait une note excellente sans lui demander d'ajouter la moindre explication.

Pour que la lecture soit expressive, il faut quelle soit comprise du lecteur, il faut donc qu'elle ait été préalablement expliquée par le maître. Donc pas de lecture, une fois passés les premiers mois, les mois sacrifiés à l'indispensable lecture mécanique, pas de lecture qui ne soit une lecture expliquée.

On devra veiller à ce que la récitation ne vienne pas de nouveau tout gêner. C'est par la récitation que les bons principes de lecture se perdent. Le maître veut s'assurer avant tout que le morceau qui a dû être appris par l'élève est bien su de lui. Après quelques velléités pour corriger les intonations vicieuses, il se décourage et finit par les laisser passer. Il a tort. Qu'il soit

intraitable. Le pli sera bientôt pris. Les élèves comprendront vite qu'au moment de réciter on leur demande, et qu'on leur demandera toujours, deux choses : de savoir et de savoir dire. Si le maître ne cède pas, ne cède jamais, ils céderont. Et après quelques semaines, mettons quelques mois de lutte, ils sauront que jamais, sous aucun prétexte, on ne leur permettra de lire ou de dire quoi que ce soit d'une façon inintelligente. Les mots les moins usuels seront traduits, les phrases seront analysées, le sens général, la portée morale du morceau seront dégagés. Alors seulement le morceau pourra être appris par cœur. Tant pis si par cette méthode il est impossible de faire apprendre beaucoup de pages aux jeunes élèves ! Qu'ils n'apprennent que la valeur de huit ou dix pages pendant la première année, mais qu'ils les comprennent bien et qu'ils sachent bien les lire.

Du reste, il seraient moins avancés malgré l'apparence, s'ils récitaient mal 50 ou 60 pages, parce que, faut-il le répéter avec Montaigne "savoir par cœur n'est pas savoir" parce que "la mémoire ne retient sûrement que ce dont l'esprit s'est rendu compte !"

Quand le morceau qui devra être appris aura été expliqué et retourné dans tous les sens, alors seulement on pourra le présenter à la mémoire de l'écolier, comme aliment mûr ou cuit à point, pouvant être à la fois substantiel et de digestion facile. Auparavant on l'aura lu et fait lire autant de fois qu'il aura été nécessaire ; au besoin toute la classe l'aura collectivement déclamé. Tel passage, plus particulièrement difficile, aura été isolé et redit par chacun tour à tour. Ici encore la maxime de J.-J. Rousseau est la bonne : il faut savoir perdre du temps, c'est le moyen d'en gagner.

En l'état actuel, on constate le plus souvent que le maître comprend, comme nous, l'utilité absolue d'une bonne diction, qu'il a su l'exiger des tout petits, qu'il continue à l'exiger d'eux, mais qu'il s'est découragé avec les grands. Et il s'ensuit que les intonations justes, parfois émouvantes, c'est dans la bouche des enfants du cours préparatoire ou élémentaire que vous les trouvez ; au cours moyen c'est moins bien ; au cours supérieur, c'est tout à fait mal. Nos élèves de treize ans récitent moins bien que ceux de huit ans. Voilà l'in vraisemblable résultat auquel nous aboutissons trop souvent !

Pour mettre bien en lumière aux yeux des élèves l'utilité d'une bonne diction, nous ne saurions trop prôner la récitation par deux ou plusieurs d'entre eux de scènes dialoguées (tirées par exemple du *Cid* ou des *Plaideurs*) et surtout les petites fêtes scolaires dont les écoliers sont les acteurs. Rien ne leur montrera mieux la nécessité d'une diction intelligente comme de réciter devant un public.



Les livres de récompenses

L'époque de la distribution des prix n'est pas loin. Chaque fois que cet événement revient, nous songeons à l'œuvre nationale qu'il serait facile d'accomplir par le livre de récompense bien choisi.

Il me semble que le gouvernement, les commissions scolaires et les maisons d'éducation pourraient facilement faire un choix parmi les œuvres littéraires vraiment canadiennes et les répandre dans toutes les écoles de la Province de préférence à certaines séries de petits livres français qui n'ont aucune valeur pour nous.

Les livres canadiens, un certain nombre du moins, offrent l'avantage d'initier la jeunesse aux secrets de notre vie nationale, de lui en révéler les beautés et la grandeur.

Que l'on me permette ici de dresser une liste — elle n'est pas exclusive, loin de là — des livres canadiens qui, parmi plusieurs autres, sont dignes d'encouragement: *Les Anciens Canadiens*: de Gaspé; *Jean Rivard*: A. Gérin-Lajoie; *Jacques et Marie*: N. Bourassa; *Charles Guérin*: P.-J.-O. Chauveau; *Les Mémoires* de M. de Gaspé; *Forestiers et Voyageurs*: J.C. Taché; *François de Bienville*: Marmette; *Œuvres complètes* de Crémazie; *Les Chansons populaires du Canada*: Ernest Gagnon; *Les Noël Anciens de la Nouvelle-France*: E. Myrand; *L'Oublié*: Laure Conan; *Pour la Patrie*: J.-P. Tardivel; *Histoire de l'Hôte Dieu de Québec*: abbé H.-R. Casgrain; *Les Fleurs boréales*: Ls Fréchette; *Une de perdue, deux de trouvées*: de Boucherville; *A l'œuvre et à l'épreuve*: Laure Conan; *Une fête de Noël sous Jacques Cartier*: E. Myrand; *A la brunante*: Faucher de Saint-Maurice; *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*: abbé H.-R. Casgrain; *Les Gouttelettes*: P. Lemay, et plusieurs autres dans la note vraiment canadienne. Inutile d'ajouter que les œuvres historiques des Ferland, Garneau, Goselin, Chapais, Casgrain, Dionne, Decelles et autres méritent d'être distribuées, comme prix d'honneur, aux élèves du cours supérieur.

Ce serait faire acte de patriotisme que de répandre abondamment les meilleurs livres de ce que nous pouvons modestement mais sérieusement appeler notre littérature canadienne.

C.-J. M.

L'Alcoolisme et l'École (1)

(Conférence donnée par M. A. Létourneau, Principal de l'École Saint-Denis, devant l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal, janvier 1908.)

(Suite et fin)

Venons-en maintenant au côté technique de cet enseignement.

Dans certains pays d'Europe, en Scandinavie, en Belgique et en France notamment, l'enseignement spécial de l'anti-alcoolisme est inscrit au programme des études.

Dans une circulaire en date du 12 novembre 1900, le ministre de l'Instruction publique, en France, M. Leygues, fait voir l'importance que l'on attache à cet enseignement:

1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mars, avril et mai.

« L'enseignement anti-alcoolique, dit-il, ne doit pas être considéré comme un accessoire. Je désire qu'il prenne dans nos programmes une place officielle au même titre que la grammaire, ou l'arithmétique. Mon intention est de placer la sanction de cet enseignement dans les examens qui terminent nos différents cours d'études primaires et secondaires. »

Puis, il ajoute ces paroles qui s'appliquent si bien dans toute leur vérité à notre pays et que je laisse à méditer aux habitants :

« Les sacrifices que s'impose le pays pour développer l'instruction à tous ses degrés, les efforts de nos maîtres pour élever les intelligences et fortifier les esprits, seraient dépensés en pure perte, si nous ne poursuivions en même temps dans les écoles notre campagne contre l'alcoolisme qui condamne à une prompte déchéance les individus qu'il atteint et qui anéantit partout où il pénètre, les énergies intellectuelles aussi bien que les énergies physiques. »

Vous savez déjà que, à la session du mois de mai dernier du Comité catholique de l'Instruction publique, sur proposition de Mgr l'Archevêque de Montréal, appuyé par l'honorable Thomas Chapais, il a été résolu que cet enseignement devra désormais se donner dans les écoles de la Province.

Comme sanction, Messieurs les Inspecteurs d'écoles seront invités à faire rapport sur ce sujet.

Cette décision nous fait, à nous instituteurs, un devoir de donner à cet enseignement la place qu'il mérite.

Il devra donc, dans notre tableau de l'emploi du temps, y avoir une heure spécialement consacrée à faire apprendre un manuel anti alcoolique, à l'expliquer aux élèves.

Ce devra être un exercice scolaire au même titre que les autres. Comme manuel classique à l'usage des élèves, on a suggéré le petit ouvrage du chanoine Sylvain. Mais l'instituteur aura besoin d'un ouvrage plus complet, plus substantiel.

L'ouvrage de M. Edmond Rousseau « Alcool et Alcoolisme » répondrait peut-être à ce besoin.

Toutefois n'oublions pas que ce qu'il faut, ce n'est pas tant donner à l'enfant un bagage de science anti-alcoolique, comme on le munit de connaissances de géographie et d'histoire, mais bien plutôt former un homme sobre, un ennemi de l'alcool, ce qui est bien différent et bien supérieur. « Donnez-moi l'instruction que vous voudrez, disait à ses parents un gamin de dix ans, mais arrangez-vous pour qu'à vingt ans, je puisse me passer de vous ». Paroles qui feront frémir d'indignation plus d'un cœur de grand-père, habitués que nous sommes à élever les enfants plus pour nous que pour eux-mêmes. Parole qui renferme la véritable formule de l'enseignement pour la vie.

Mettre l'enfant de bonne heure en présence des difficultés de la vie ; les lui faire mesurer de l'œil afin qu'il proportionne l'effort personnel à l'obstacle à vaincre ; là est le secret du bonheur, une sauvegarde contre l'entraînement des passions comme l'ivrognerie.

Nous devons former de nos élèves des tempérants, dans la même mesure et dans le même sens que nous sommes appelés à former des chrétiens.

Or, dans notre Province, les instituteurs laïques ou religieux, ne se contentent pas d'enseigner une demi-heure de catéchisme chaque jour, en isolant l'idée religieuse des autres exercices scolaires.

Ce système des écoles neutres, Dieu merci, n'est pas celui que nous prônons. L'exclusion de la religion à l'école, et son renvoi aux heures supplémentaires ne sont pas à craindre parmi nous.

Nous sommes et nous devons rester avant tout des hommes religieux. C'est là notre force, ce sera aussi notre gloire.

L'âme de l'enfant, en effet, n'est pas composée de deux compartiments étanches, dans lesquels on peut verser à volonté, tantôt la science, tantôt les principes religieux. C'est la science elle-même qui doit être imprégnée de l'idée de Dieu, c'est la personne du maître elle-même, qui doit être croyante, si nous voulons que l'enfant reçoive de sa part, une éducation complète, intellectuelle et morale.

De même donc que nous mêlons l'idée religieuse à tout notre enseignement et que nous imprégnons de la morale chrétienne toutes nos leçons, de même aussi, nous procéderons pour faire son éducation anti-alcoolique.

Sans que le programme des études en soit modifié ni plus chargé, nous nous servirons dans ce but des différents exercices scolaires: dictées, compositions, analyses grammaticales, récitations, lectures, hygiène, arithmétique. Ainsi pourquoi, au cours de la classe, pour reposer l'esprit de nos élèves, ne pas leur lire une belle page, simple, claire et convaincante sur cette matière.

L'arithmétique nous offre un champ encore plus vaste. Depuis la simple addition jusqu'aux problèmes les plus compliqués, tout peut nous servir de leçon anti-alcoolique. Depuis déjà quelques années, *L'Enseignement Primaire* contient plusieurs problèmes de ce genre.

Au sujet de l'économie et de la comptabilité domestique, l'auteur d'« Alcool et Alcoolisme » écrit:

« Le grand défaut de nos habitants dans les campagnes, et de nos ouvriers dans les villes, c'est l'absence de calcul sans lequel il est impossible d'équilibrer le budget de la famille. Tant qu'il y a de l'argent à la maison, on *pige* dans le tas, sans s'occuper si les revenus égalent les dépenses.

« Et c'est là, ajoute-t-il, une des causes d'intempérance. »

Sans doute, ce sont les jeunes filles surtout qui doivent être formées à cette économie, puisque c'est à la mère qu'incombe particulièrement le devoir de pratiquer cette vertu domestique. Mais il est bon et nécessaire que nos garçons apprennent à calculer, à économiser.

L'économie est une vertu qui aide à se maintenir dans la sobriété.

J'aurais voulu aussi ajouter un mot sur les sociétés de tempérance para ou post-scolaires, à l'usage des enfants et des jeunes gens. Cela m'entraînerait peut-être trop loin. Laissez-moi simplement constater que ces sociétés ont rendu, dans d'autres pays, d'immenses services. Mentionnons seulement: l'Angleterre avec ses « Bands of Hope » Bataillons de l'Espérance, au nombre de 21,400, comprenant 2, 737,000 enfants enrôlés sous le drapeau de la tempérance.

Voilà ce que devra être notre enseignement. J'ai aussi ajouté que nous devons donner l'exemple. En effet, l'exemple du maître est un réel et fécond enseignement qui doit confirmer celui de sa parole.

L'homme du peuple croit qu'« il monte », en conformant le plus possible les habitudes de sa vie extérieure aux habitudes de ceux qu'il regarde comme appartenant à une classe plus élevée. Et comme les défauts apparaissent d'ordinaire plus que les vertus, il copie d'abord les vices.

L'ouvrier voit les beaux cafés et les riches tavernes qui regorgent de monde; il voit l'amer empoisonneur sur toutes tables; au cabaret, il lui faut son absinthe, il lui faut son amer. Si nous essayons de lui expliquer comment l'alcool est un poison, il nous montre son médecin, et parfois peut-être l'instituteur de son enfant attablés au comptoir d'un café.

Permettez-moi d'expliquer toute ma pensée.

Comme hommes, nous sommes solidaires les uns des autres, comme chrétiens encore plus; comme instituteurs, nous devons l'exemple.

Devant le fléau incontesté de l'alcoolisme, je ne puis rester indifférent; je dois fournir mon humble obole pour le combattre, mais surtout je dois m'abstenir d'alcool.

Si je me permets le petit verre d'alcool, ne fut-ce que rarement, je me rends responsable, en quelque sorte, de la chute lamentable de mes frères atteints par l'alcoolisme. Car, en le faisant, je pactise avec l'ennemi, j'autorise de mon exemple ceux qui m'entourent. Je perds le droit de dire à mes élèves que je veux préserver de cette passion: Mon enfant, abstenez-vous.

Un jour, un riche Anglais voyageait en diligence dans les montagnes de l'Ecosse; assis à côté du cocher, il offrit à celui-ci un coup à sa gourde d'eau-de-vie. Le cocher refusa, disant assez rudement: « Je ne bois pas d'alcool, je n'en veux pas boire, et il ne me plaît pas d'en voir boire près de moi. » Et pourquoi cela? Je suis comme ces montagnes que vous voyez là-bas. Regardez, elles ont leur sommet au frais sous la neige; eh bien, au sommet de ma tête, il y a un cerveau, et je désire le garder sain et frais; votre propre sécurité en dépend. »

Nous qui formons la classe dirigeante de la société, gardons sain et frais notre

cerveau. Le bonheur et la sécurité de ceux que nous sommes appelés à former en dépendent.

Voici ce que je lis dans le Programme de *L'Action Sociale Catholique* :

« On ignore trop, en notre pays, les devoirs et les responsabilités qui incombent à l'individu en tant que membre de la société en général, ou en qualité de membre d'un groupe social particulier. L'individualisme sévit dans les esprits et dans les mœurs. Or, l'individualisme fait des égoïstes étroits; il resserre trop les horizons et fait perdre de vue les grands intérêts qui dominent la vie privée. Les hommes qui en sont atteints manquent d'esprit public et ne savent pas vivre pour les autres.

S'ils font partie d'un groupe social quelconque, ils se désintéressent volontiers de leurs façons de penser et d'agir. Ils ignorent, semble-t-il, que tout groupe ou corps social à une âme, que cette âme est responsable devant Dieu et les hommes, et que cette responsabilité engage tous les membres qui appartiennent à ce corps.

Il ne manque aux braves gens, pour réussir, que de savoir s'entendre sur les moyens d'action, et d'avoir assez de courage pour adapter leur vie personnelle aux intérêts généraux de la société. Le bonheur de tous est fait des sacrifices de chacun.

L'égoïsme est un fléau social. Malheur à la société où la vie individuelle absorbe et dévore la vie sociale, où les appétits de l'individu ne se satisfont qu'au détriment du bien général. »

Il faut reconnaître, bon gré malgré, la part qui nous revient, à nous autres tempéraments dans la perpétration quotidienne des drames qui ont pour cause l'alcool, et cela à cause de notre indifférence et de notre insouciance.

« Je ne pense pas, écrit Agnès Lebeau, avoir, parmi mes relations, plus que d'autres des familles vouées à l'alcoolisme, mais ce que j'ai vu de larmes et de douleurs dont la cause peut remonter à l'usage de la boisson, est effrayant. »

Tous, vous avez vu ces mêmes misères, vous les avez déplorées.

Ah! si les classes dirigeantes voulaient se laisser dire qu'elles pourraient se faire un idéal grand et fort de la lutte contre l'alcool, en l'introduisant à leur foyer, en faisant de ce renoncement utilitaire une boussole pour leurs armes et celles de leurs enfants! Car ne l'ignorons pas, ceux-là seuls qui savent se vaincre eux-mêmes, seront forts dans l'épre lutte pour la vie.

L'enfant, le jeune homme, l'homme mûr qui aura appris à dire: *non* à une habitude comme celle de la boisson, aura, par ce seul fait, une supériorité sur celui qui est à la merci de ses propres désirs. Il saura dire *non* plus tard, lorsqu'il s'agira de paris, de jeu et de plaisirs innombrables.

Donc guerre à l'alcool, guerre à l'empoisonneur.

Même si nous ne remportons qu'un succès relatif, même si nous ne parvenons à faire entrer la conviction que dans une seule âme d'enfant, nous aurions bien mérité de la patrie.

Sully, le grand Sully n'a-t-il pas dit « Que celui qui saurait faire pousser deux brins d'herbe, là où il n'en croissait qu'un serait un grand bienfaiteur de l'humanité? »

Donc guerre à l'alcool par notre enseignement et par notre exemple.

Soyons apôtres de la tempérance. Le milieu où nous sommes appelés à vivre, le caractère de sublime grandeur de notre vocation d'éducateurs nous en font un devoir. Autrement, si nous négligeons l'impérieux devoir de former avant tout de nos enfants une génération de sobres et de tempérants, notre pays s'en ira toujours s'alcoolisant de plus en plus, et peut-être un jour on pourra lire sur la tombe de notre nationalité déchuë: « Ci-gît une génération, à la fleur de l'âge, morte d'alcoolisme. »

J'aime mieux terminer par une parole d'espérance. C'est le Rév. P. Hugolin qui me la fournit: « Voilà, dit-il, dans *L'Enseignement Primaire*, tel que j'ai pu l'ébaucher, le programme de l'enseignement anti-alcoolique. Il convient de le mettre à exécution, et sans retard. Et que dirais-je pour vous y engager? Votre intelligence du fléau alcoolique qui ruintera notre peuple s'il n'est aguerri contre lui, votre esprit de religion et de patriotisme sont trop grands pour que vous ne sentiez de votre devoir, de votre strict devoir d'éducateurs, de mettre tout en œuvre pour former à la sobriété la génération qui grandit et dont la formation vous est confiée.

« Qu'ajouterais-je enfin? Rien autre chose qu'un encouragement chaleureux à en-

treprendre cette tâche ardue, mais consolante et méritoire, et un remerciement ému pour le bien immense que vous allez faire.

« En avant donc, avec courage, les yeux fixés sur le but et sur la croix !

« Quelle belle perspective s'ouvre devant votre zèle et vos efforts, et combien digne de solliciter des cœurs de chrétiens et d'éducateurs ! Formez-nous une génération sobre, formez-nous un peuple sobre, sauvez le pays ! Oui, sauvez le pays, car il ne s'agit de rien moins que de cette mission glorieuse.

« Y serez-vous infidèles ? Non, non, non, je ne le veux pas croire... Il faut que la prochaine génération soit sobre. Il le faut, entendez-vous ? Il le faut... Et, elle le sera par vous.

« C'est le mot par lequel je termine, et qui ouvre des horizons à votre zèle et donne des espérances à mon âme :

« Le pays sera sobre par vous. »

A. LETOURNEAU.

DOCUMENTS SCOLAIRES

Rapport des Délégués de la Commission Scolaire catholique de Montréal sur leur Mission Pédagogique en Europe (1)

(Suite et fin)

Classiques

L'uniformité des livres n'existe pas en Irlande pas plus, du reste, qu'elle n'existe en France et en Belgique. En France, les instituteurs se réunissent par cantons et dressent la liste des ouvrages qui peuvent être introduits dans les écoles. La liste est révisée par l'inspecteur d'Académie.

Le conseil de perfectionnement, en Belgique, arrête une série de livres et on choisit ensuite sur cette liste ceux que l'on juge les plus propres à promouvoir l'avancement de l'enfant.

En Irlande, les éditeurs publient des séries de livres ; et si ces livres obtiennent l'approbation du Bureau d'Éducation, ils sont inscrits sur la liste officielle. Les « Managers » ont alors la liberté de choisir parmi ces livres approuvés ; mais ils ne peuvent en adopter d'autres.

Economie domestique

Les cours de cuisine et de buanderie se donnent dans toutes les écoles, à partir du cinquième degré. Les élèves reçoivent aussi cet entraînement dans les degrés inférieurs, quand elles ont atteint l'âge de onze ans. (Voir programme, p. 99).

En Belgique aussi, on cultive bien cette branche de l'enseignement. On possède de belles cartes murales pour les cours de cuisine. On apprend aux jeunes filles à préparer un bon repas, substantiel, et à bon marché. Elles choisissent elles-mêmes les morceaux qui doivent entrer dans la confection du menu, elles vont en faire l'achat. On a bien soin de les former à préparer un dîner en harmonie avec les ressources d'un ménage ouvrier, si l'on vit dans un quartier où les enfants appartiennent à cette classe si intéressante de nos sociétés modernes.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mars, avril et mai 1908.

Chant

Le chant est bien enseigné dans toutes les écoles de Dublin, et, dans beaucoup, avec un réel succès. Dans un bon nombre d'écoles de garçons, cet enseignement s'est développé d'une manière surprenante. La ville de Dublin a donné un précieux encouragement en instituant des examens publics qui se font tous les ans. Elle offre des prix distribués aux élèves qui ont le mieux réussi dans ce concours. Cette solennité annuelle doit son origine à Sir Patrick Keenan et se tint pour la première fois en 1893.

Enseignement anti-alcoolique dans les écoles primaires

L'enseignement anti-alcoolique dans les écoles primaires n'a pas encore pris l'extension, reçu l'organisation que souhaitent tous ceux qui veulent enrayer du pays le fléau de l'alcoolisme.

On a commencé, il est vrai, à enrôler les jeunes gens dans les sociétés de tempérance. D'aucuns estiment que l'on ne doit pas faire prendre à des enfants l'engagement d'honneur exigé des affiliés à une telle société. Pour couper court à cette objection, ne pourrait-on pas faire comprendre aux jeunes gens la nécessité de prendre un tel engagement, et produire chez eux une conviction qui les rendra fidèles à la parole donnée? De là, la nécessité d'organiser l'enseignement anti-alcoolique.

En quoi doit consister l'enseignement anti-alcoolique?

L'enseignement anti-alcoolique doit consister surtout dans des leçons qui ont pour but d'inspirer aux enfants l'horreur de l'alcool, par la connaissance qu'elles leur donnent des effets terribles de ce breuvage maudit sur le corps, sur l'esprit et sur le cœur. Cet enseignement est à la fois du ressort de l'hygiène et de celui de la morale. Il devrait avoir sa place, à heures fixes, dans l'horaire de la classe et ne pas être sacrifié comme une matière sans importance.

Mutualité scolaire

Les premières mutualités scolaires furent créées en France en 1881. On remarqua bien vite que cette œuvre devait avoir une haute portée éducative et sociale. C'était une excellente leçon d'économie et de prévoyance, et il importe d'inculquer à l'enfant de bonnes habitudes à ce sujet. Aussi la mutualité scolaire a prospéré rapidement dans les écoles de plusieurs arrondissements de Paris et de différentes villes. En 1896, l'institution fut introduite dans certaines écoles belges. Déjà on connaissait l'épargne scolaire, mais on comprenait que la mutualité et la prévoyance devaient lui prêter le cours. Aussi, M. Raoul du Sart de Bouland voulut-il donner l'impulsion aux premières mutualités scolaires, et c'est la province du Hainaut qui eut l'honneur de promouvoir cette bienfaisante institution. Nous n'avons pas l'intention de faire l'historique des débuts de la mutualité scolaire en Belgique. Qu'il suffise de dire que la mutualité fut officiellement introduite dans les écoles par une circulaire très importante du 13 juin 1897. On insiste à bon droit sur l'éducation sociale et sur l'utilité qu'il y a d'organiser dans les écoles primaires, dans les écoles d'adultes et dans les écoles annexées aux établissements de bienfaisance, des sociétés scolaires de mutualité et de retraite, qui sont le complément indispensable de l'épargne. Pour l'organisation des mutualités scolaires: Voir Brochure « La Mutualité Scolaire », p. 9, Royaume de Belgique.

Résumé et considérations générales

La question de l'éducation est une question complexe. C'est une question qui confine au domaine de la morale et de la religion; et quand un grand Etat s'est proclamé maître souverain de la religion et la morale, il ne tarde à mettre totalement la main sur l'éducation. L'Irlande, opprimée systématiquement par l'Angleterre pour sa foi, a connu la servitude religieuse, mentale et morale. Son histoire est connue. L'un des moyens dont s'est servi la fière Albion pour atteindre son but, ce fut d'imposer à l'île Sœur un régime scolaire tel que si l'Angleterre eût voulu tuer l'âme de l'Irlande, elle n'aurait pas pu mieux imaginer.

Il n'y a pas à se le dissimuler, le haut enseignement en Irlande est anti-national, pratiquement fermé aux catholiques. L'enseignement secondaire pourrait être mieux organisé. Voici ce que nous pouvons dire de l'enseignement primaire. Au début du dix-neuvième siècle, l'Irlande nationale et catholique avait réussi, en dépit des lois pénales, à avoir d'assez nombreuses et d'assez bonnes écoles primaires et secondaires, filles des *Hedge schools* du dix-huitième siècle, ou créations des ordres religieux nouvellement fondés, Irish Christian Brothers, Frères de St-Patrick, Sœurs de la Charité et le reste... Mais ces écoles ne recevaient rien de l'Etat qui subventionnait à profusion les écoles de prosélytisme protestant, dont l'Irlande était couverte. Nous avons traversé une crise analogue, en 1801, quand l'Institution Royale nous gratifiait d'écoles anglaises protestantes. Tous ceux qui dénigrent leur race et notre race feraient bien de se souvenir de ce fait historique: Quand on demande pourquoi à telle époque y avait-il tant d'illettrés dans notre province, on peut répondre que c'est parce qu'il n'y avait pas d'écoles catholiques et françaises.

Mais revenons à l'Irlande. Parmi ces communautés qui distribuaient alors le pain de l'instruction, on trouve l'Institut des « Irish Christian Brothers », fondé, en 1802, par James Rice en vue de donner aux enfants pauvres une éducation conforme aux principes de l'Eglise catholique. Cette congrégation a actuellement 302 écoles, tant primaires que secondaires avec trois mille élèves; son enseignement paraît à tous les visiteurs de beaucoup le meilleur qu'il y ait en Irlande.

Le système d'enseignement national créé en 1831 a le grand tort d'être opposé aux aptitudes et aux sentiments de la nation; et, comme on l'a fait remarquer avec beaucoup de justesse, c'est sans doute par antiphrase qu'on l'appelle *national*: « *National Schools* »! On impose des programmes minutieux, étroits, rigides, basés sur des idées, et oublieux des « idiosyncrasies » nationales, avec ce but avoué par le docteur Whately, l'un des premiers *Commissioners*, de faire de chaque écolier irlandais, « A happy English Child ». Nous sommes loin, n'est-il pas vrai, de la théorie des pédagogues qui veulent que l'instruction et l'éducation soient données à l'enfant en vue du milieu social, pour développer les traditions nationales et répondre aux aspirations d'un peuple? Aussi, s'étonne-t-on de constater que la largeur de l'esprit si vantée de l'Anglais ne comprenne pas ce point de vue et pousse l'intolérance jusqu'à proscrire dans toutes les écoles nationales l'enseignement de l'histoire de l'Irlande, l'enseignement de la langue nationale, toute allusion au catholicisme, toute chanson irlandaise. Et pourtant l'histoire d'un peuple et sa langue sont quelque chose d'intime qui appartiennent à l'âme d'une nation. Mais on ne recule devant rien, quand on veut tuer cette âme!

Conclusions et suggestions

Quand on compare notre système d'éducation à celui des autres peuples, nous avons bien des sujets de nous réjouir. Notre enseignement primaire, secondaire et supérieur se donne dans des conditions qui réalisent des succès dont nous pouvons être légitimement fiers. Mais, force nous est bien d'avouer que notre système n'est pas complet, que ses cadres doivent être élargis. Laisant de côté l'enseignement universitaire, nous nous permettons de faire remarquer que, dans notre pays et à notre époque, tous, et notamment ceux qui n'ont pas de fortune, ont besoin de se spécialiser le plus rapidement possible. Ne pourrait-on pas dès maintenant avoir dans notre système d'enseignement primaire des écoles primaires supérieures? Ne pourrait-on pas y ajouter des cours complémentaires professionnels?

Nous savons bien que l'on nous répondra que les enfants quittent l'école trop tôt; et que, derrière cette constatation, se trouve une autre cause parfois que l'incurie ou l'insouciance des parents, cause économique et sociale. Nous sommes prêts à l'admettre. Mais si, à l'âge de 14 ans, nos enfants étaient en état d'entrer dans une école primaire supérieure, nous pourrions certainement avoir un cours académique comptant plus d'élèves, et l'avoir dans plusieurs maisons d'éducation.

Les études primaires supérieures terminées, les jeunes gens n'ont pas ici la facilité de s'engager dans les enseignements techniques où l'on retrouve les trois ordres de l'enseignement général, primaire, secondaire et supérieur: enseignement commercial, industriel, agricole, artistique.

Jusqu'à présent nos efforts ont porté vers les études commerciales qui auront bientôt leur couronnement dans les Hautes Etudes Commerciales. Mais l'enseignement industriel? Il est cependant d'une importance capitale!

L'enseignement industriel a aussi ses trois degrés: primaire, secondaire et supérieur. Le primaire est représenté par les écoles pratiques d'industrie, nous en avons vu à Artane et à Carriglea. Le secondaire a pour type ce que l'on appelle, en France, les écoles nationales d'arts et de métiers.

Quand l'enseignement industriel se spécialise et qu'il prépare à des professions déterminées, on le désigne sous le nom d'enseignement professionnel. Si vous allez à Paris au 57, rue de Reuilly, vous trouverez l'école Boule, où l'on fait l'apprentissage du meuble. Elle a pour but de former des ouvriers habiles pour les industries suivantes: Section du meuble: ébénisterie, tapisserie, etc.; section du métal: ciselure et monture dans les applications à l'ameublement, aux bronzes d'art et à l'orfèvrerie, gravures, poinçons, etc. Vous trouverez aussi d'autres écoles professionnelles, soit pour l'industrie du livre, soit pour les travaux des métaux et du bois, soit pour la cordonnerie, soit pour l'horlogerie, etc.

Voilà pour les garçons. Pour les filles l'enseignement ménager fait partie de l'enseignement technique général. Mais après des cours généraux, vient l'apprentissage général qui se spécialise ensuite à l'école professionnelle proprement dite. C'est ainsi que l'on trouve des écoles pour les couturières, d'autres pour les lingères, d'autres pour les corsetières, etc. Nous n'avons rien à regretter pour l'organisation du cours primaire que les filles suivent ici. Il n'est pas inférieur à celui qui est en vigueur ailleurs, et l'enseignement secondaire qu'elles reçoivent a sa valeur. Mais nous avons constaté que l'enseignement ménager: cuisine, blanchissage, etc., faisait ailleurs partie du programme obligatoire et, dans les écoles de filles que nous avons visitées, des salles étaient aménagées pour donner cet enseignement. Nous savons de plus qu'en Belgique, il y a, outre les écoles ménagères, des classes qui sont annexées aux classes supérieures des écoles primaires et sont fréquentées par des élèves âgées de douze ans au moins. De plus, les écoles ménagères annexées aux écoles d'adultes et les classes ménagères spéciales pour adultes sont destinées aux élèves d'au moins quatorze ans. Ces classes fonctionnent pratiquement au minimum deux fois par semaine, pendant deux heures et demie ou trois heures. Les travaux pratiques doivent toujours être précédés d'un exposé théorique. Enfin, dans les écoles de la ville de Paris, il existe 30 cours complémentaires d'enseignement ménager. Dans toutes les écoles primaires et primaires supérieures de filles, l'enseignement ménager se généralise chaque jour.

Travaux manuels

Partout où les travaux manuels sont en honneur, on ouvre, non seulement des ateliers en bois, mais aussi des ateliers en fer. Ici nous n'avons encore que des ateliers en bois. Le dessin devrait s'enseigner en vue de préparer aux travaux manuels.

Matériel d'enseignement

Nous avons constaté que, pour les leçons de choses, on avait, dans les écoles bien équipées, des petites collections empruntées aux trois règnes de la nature. Ce sont de vrais musées scolaires qui rendent l'enseignement intuitif plus facile et plus efficace. L'argent voté pour les décorations murales, pourrait être employé, pendant quelque temps, à ces collections. A l'Académie Commerciale catholique, on pourrait organiser un petit laboratoire pour que les leçons de physique et de chimie se donnent avec plus de succès.

Enseignement anti-alcoolique

L'enseignement anti-alcoolique devrait être organisé régulièrement suivant la méthode suivie avec succès en plusieurs endroits.

Un programme détaillé est donné aux maîtres, suivant qu'ils enseignent un cours

intermédiaire ou supérieur, et ils doivent expliquer les effets de l'alcool sur l'individu, sur la famille, sur la société, etc., (Voir programme de Belgique). Nous encourageons l'achat des tableaux qui démontrent l'effet de l'alcool sur l'organisme humain; mais nous ne voulons nullement de ceux qui, dans le but de montrer l'ivresse odieuse, la représentent telle qu'elle est. Ce serait une mesure anti-pédagogique; elle pourrait faire naître chez l'enfant le désir d'imitation.

Conférences anti-alcooliques

Pour organiser l'enseignement anti-alcoolique dans les écoles de Paris, on fit d'abord des conférences dans les écoles primaires supérieures; puis dans quelques écoles commerciales. A ces dernières conférences, les instituteurs et les institutrices furent spécialement invités. Il fallait, en effet, préparer le personnel au nouvel enseignement. MM. les docteurs Roubinovitch, Marillier et Legrain s'acquittèrent admirablement de cette tâche. La même chose ne pourrait-elle pas se pratiquer ici?

Mutualité scolaire

Les instituteurs devraient étudier le fonctionnement de l'épargne et de la mutualité scolaires, tel qu'il existe dans les autres pays, en Belgique par exemple, et essayer d'introduire ce système dans notre pays. Ce serait une des applications du principe « L'école pour la vie ». Les enfants apprendraient l'économie, la prévoyance et d'autres vertus qui pourraient contribuer puissamment à éveiller en eux le sens social.

Le tout humblement soumis,

(Signé)

Wm. O'MEARA, P. P.,

D. GALLERY,

L'abbé Ph. PERRIER.

DOCUMENTS OFFICIELS

Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire

Session du mois de décembre 1907

Séance du 5 décembre 1907

Présents: l'honorable Surintendant de l'Instruction publique, président, M. John Ahern, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Québec, MM. H.-M. Cockfield, B. A., et C. Hopkins, B. A., de la cité de Montréal, délégués de l'Association provinciale des instituteurs protestants, et M. J.-N. Perrault, de la cité de Montréal, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Montréal.

Le procès-verbal de la dernière séance de la commission administrative, tenue à Québec le 6 décembre 1906, est lu et adopté.

Le secrétaire fait lecture du rapport suivant:

Recettes et dépenses du fonds de pension, pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1907

Les recettes ont été de	\$ 47,947.27
Les dépenses de	44,056.90
Laissant une balance de	3,890.37
Ce montant ajouté au surplus accumulé depuis 1899, qui est de ..	11,790.95
Forme le total de	\$ 15,681.32
Cette somme est entre les mains du trésorier de la Province et pourrait être employée au paiement des pensions dans le cas de nécessité.	
Le capital du fonds de pension était, le 1er juillet 1906 de	\$189,363.91
Il a été ajouté à ce montant, en 1906-07	360.91
Le capital est présentement de	\$189,724.82

Il est déposé dans le trésor de la Province et ne peut être employé au paiement des pensions. Il porte intérêt au taux de cinq pour cent par année. Cet intérêt est mentionné dans les recettes annuelles du fonds de pension.

Pensionnaires qui ont repris l'enseignement en 1907

	Age	Pension
Mme F.-X. Blais	61 ans	\$ 30.57
Rose-de-Lima Bertrand	60 "	56.68
Frédéric Viens	50 "	203.56
Victor Milot	50 "	57.60
Philomène Côté	47 "	56.38
Total		\$404.79

Pensionnaires décédés en 1907

	Age	Pension
Nap. Lacasse	83 ans	\$403.76
Elisabeth Brulé	83 "	43.02
L.-F. Tardif	82 "	135.42
Lucie Larivée	77 "	26.62
Mme Jos. Sherby	76 "	31.68
Onésime Rivière	75 "	34.32
John L. Loyd	75 "	182.38
Cécile Dupuis	72 "	189.94
L.-Ferd. Ramsay	62 "	218.74
Isaac Gélinas	62 "	271.63
Louisa Ruiter	64 "	32.35
Aurélié Tétrault	64 "	55.39
Elmire Bergeron	57 "	74.19
Louise Turcotte	56 "	37.88
Ricardo de la Cueva	56 "	273.50
Hermine Grondin	47 "	67.84
Belzémire Laliberté	42 "	36.86
Total		2,115.52

*Pensionnaires âgés de moins de 56 ans qui n'ont pas produit cette année
le certificat de médecin requis*

	Age	Pension
Joseph Bénard	54 ans	\$142.32
Mme Eugène Lauzon	51 "	48.45
Georgiana Caron	46 "	33.34
Eliza Leduc	46 "	04.37
Mme Fortunat Paquet	46 "	25.98
Mme Jos. Ouellet	44 "	24.94
Mme J.-S. Malouin	42 "	49.93
Mme Pierre Savard	41 "	20.56
Total		<u>\$409.89</u>

La commission fait l'examen des rapports des inspecteurs d'écoles concernant les pensionnaires et des certificats de médecin transmis par ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de 56 ans et elle autorise le paiement des pensions pour les deux semestres de l'année scolaire courante, aux pensionnaires âgés de plus de 56 ans et à ceux, n'ayant pas encore atteint cet âge, qui ont produit le certificat de médecin requis.

La pension de Adéline Cimon, absente du Canada, qui a produit un certificat de médecin fait aux Etats-Unis, et celle de Ida-M. Featherstone, contre laquelle l'inspecteur a fait rapport, sont continuées.

L'honorable Surintendant de l'Instruction publique soumet les certificats de médecin et autres documents reçus à son département depuis la dernière session de cette commission, se rapportant à d'anciennes demandes de pension suspendues ou rejetées dans les sessions précédentes et, après délibérations, il est statué et ordonné ce qui suit:

1° Mme Eugénie Gagnon, épouse de Emérie Boisvert, mariée le 27 juillet 1903, fit une demande de pension, au mois d'octobre de la même année. Elle était âgée de 39 ans. Cette demande fut rejetée vu le peu de gravité de la maladie mentionnée dans le certificat de médecin qu'elle avait produit.

Un nouveau certificat de médecin produit en 1905 ne fut pas soumis à la commission administrative.

Elle a reçu cette année un nouveau certificat de médecin et une lettre du Révd. M. Gravel, curé de l'Avenir, la recommandant. La commission après avoir délibéré sur cette demande, décide, sur division, que Mme Emérie Boisvert n'a pas droit à la pension, vu que la dyspepsie peu grave dont elle était affectée en 1903 a disparu et que Mme Boisvert n'est pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie.

2° La demande de pension de Mlle Alphonsine Turcot, produite en 1905 et alors rejetée, parce que Mlle Turcot n'avait enseigné que pendant trois ans dans les dernières cinq années, est de nouveau examinée, à la demande de l'inspecteur d'écoles du district où elle se trouve. Après délibération, il est proposé par M. Ahern, appuyé par M. Perrault, que l'article 8 des règlements de la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, sanctionné par le lieutenant-gouverneur en conseil le 29 décembre 1900, soit amendé en remplaçant les mots « quatre ans » se trouvant à la 5ème ligne de cet article, par les mots « un an ». Cette motion est rejetée par le vote suivant: Pour: MM. Ahern et Perrault; contre: MM. Cockfield, Hopkins et le Surintendant. Puis M. Cockfield propose, appuyé par M. Hopkins, que l'article huitième des règlements de la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, sanctionné par le lieutenant-gouverneur en conseil, soit amendé en remplaçant les mots « quatre ans » se trouvant à la 5ème ligne, par les mots au moins « trois ans ». Il est proposé en amendement à cette motion par M. Ahern, appuyé par M. Perrault, que le mot « trois » soit retranché et remplacé par le mot « deux ».

L'amendement étant mis aux voix, la commission se divise et le vote étant demandé, les noms sont inscrits comme suit: Pour: MM. Ahern, Perrault et le Surin-

tendant; contre: MM. Cockfield et Hopkins. Ainsi l'amendement est adopté. La motion principale ainsi amendée étant alors soumise, la commission se divise et la proposition est adoptée dans l'affirmative, sur la même division.

Il est ensuite décidé unanimement que Mlle Alphonsine Turcot recevra sa pension à compter du jour où elle a cessé d'enseigner, dès que l'amendement à l'article 8 des règlements de la commission administrative du fonds de pension ci-dessus mentionné aura été sanctionné par le lieutenant-gouverneur en conseil.

3° Mlle Aléna Beauchemin, âgée de 47 ans, ayant fait une demande de pension en 1906, fut soumise à l'examen du Dr J.-E. Turcot, de St-Hyacinthe. Le rapport du médecin indique que Mlle Beauchemin est maintenant rétabli et capable de reprendre l'enseignement. Après délibération, il est proposé par M. Ahern, appuyé par M. Perrault, que Mlle Beauchemin reçoive, à titre de compensation, pour l'année pendant laquelle elle pouvait être incapable d'enseigner, une somme égale au montant de sa pension pour un an. Cette émotion étant mise aux voix est perdue sur la division suivante: Pour: MM. Ahern et Perrault; contre: MM. Cockfield, Hopkins et le Surintendant. La demande de pension est rejetée.

4° La demande de pension de Mme Onésime Vir, âgée de 43 ans, fut rejetée en 1905, vu le peu de gravité de la maladie mentionnée dans le certificat du médecin. Elle produisit un nouveau certificat de médecin en 1906 et la commission décida de la faire examiner par le Dr Ahern, de Québec. L'examen ayant eu lieu, le rapport du médecin est présentement produit. Il indique que Mme Vir est capable de reprendre l'enseignement. La commission décide que cette dame n'a pas droit à la pension qu'elle sollicite.

5° Mme George Cossette, âgée de 41 ans, s'est mariée au mois de juillet 1906 et elle a fait une demande de pension la même année. Par décision de la commission administrative adoptée en 1906, Mme Cossette fut soumise à l'examen du Dr Panneton, des Trois-Rivières. Cet examen a eu lieu et le rapport du médecin indique qu'elle a dû souffrir de neurasthénie, à la fin de la dernière année d'enseignement et que les effets ne sont pas encore disparus. Le médecin croit qu'à l'heure actuelle (le 15 mars 1907) l'enseignement causerait une recrudescence des symptômes de cette maladie. Après délibération, M. Ahern propose, appuyé par M. Perrault, que la pension ne soit pas accordée à Mme Cossette vu qu'elle n'est pas dans l'impossibilité de reprendre l'enseignement auquel elle est tenue si elle veut conserver ses droits à la pension; mais qu'une compensation égale au montant de sa pension pour une année lui soit accordée. Cette motion étant mise aux voix est perdue sur la division suivante: Pour: MM. Ahern et Perrault; contre: MM. Cockfield, Hopkins et le Surintendant.

La demande de pension de Mme Cossette est définitivement rejetée.

6° Mme Adrienne Jacques-Rochon, âgée de 42 ans, pensionnaire depuis 1896, s'est mariée en 1900, avec M. W. Wilsey. Le Dr L.-J.-V. Cléroux, de la cité de Montréal, fut chargé de la visiter, ce qu'il fit au mois de juin 1906. Le rapport du médecin fut soumis à la commission administrative, à la session du mois de décembre 1906 et la pension de Mme Wilsey fut retranchée. Elle a produit un nouveau certificat de médecin qui est examiné. La commission décide que Mme Wilsey n'est pas dans l'impossibilité de reprendre l'enseignement auquel elle est tenue. La nouvelle demande de pension est rejetée.

7° Marie-Louise Saulnier, se trouvant dans l'impossibilité d'enseigner, pour cause de maladie, a fait, l'année dernière, une demande de remboursement de ses retenues qui lui a été refusée: il n'était pas prouvé qu'elle avait enseigné pendant au moins dix ans. Elle a depuis fait cette preuve et la commission lui accorde le remboursement des retenues qu'elle a versées au fonds de pension.

8° Les héritiers légaux de Joséphine Bouliane, décédée en février 1906, après avoir enseigné pendant 15 ans, réclament le remboursement des retenues qu'elle a versées au fonds de pension. Leur demande est rejetée, vu que Mlle Bouliane n'a enseigné que pendant un an, dans les cinq dernières années.

9° Mme A.-Z. Lamarche, âgée de 51 ans, pensionnaire depuis 1901, s'est mariée en 1904, à M. Alexis Mireault. Sa pension avant été retranchée en 1905, Mme Mireault fut soumise à l'examen du Dr L.-J.-V. Cléroux, de Montréal. Le rapport de ce

médecin indique qu'elle n'est pas incapable d'enseigner à cause de maladie. Elle a produit un nouveau certificat de médecin qui est soumis. La commission décide qu'elle n'a pas droit au renouvellement de sa pension.

10° M. C.-A. Lefèvre, professeur de dessin dans une école normale, expose, par sa lettre en date du 4 décembre 1907, que l'on a commencé, en 1900, à lui faire une retenue sur son traitement pour la verser au fonds de pension et qu'en 1906, cette retenue a cessé, il ne sait pourquoi. Il désire continuer de contribuer à ce fonds et il prie la commission de bien vouloir lui indiquer ce qu'il doit faire à cette fin.

La commission considérant que M. Lefèvre est, aux termes de la loi, un fonctionnaire de l'enseignement primaire, vu qu'il enseigne dans une école normale, déclare qu'il a droit de participer au fonds de pension et elle autorise le Surintendant à recevoir les retenues que ce monsieur désire verser au fonds de pension.

La commission ayant fait l'examen des nouvelles demandes de pension, des certificats de médecin et des autres documents se rapportant à ces demandes, règle et ordonne ce qui suit :

1° Les personnes dont les noms suivent, ayant enseigné pendant vingt ans et plus, ayant atteint ou dépassé l'âge de 56 ans, ont droit à leurs pensions et elles les recevront à compter du jour où elles ont quitté l'enseignement: Dr S.-P. Robins, Israël-Christin St-Amour, Mme Joseph Vincent, née Judith Guibord, Célestin Bouchard, veuve Thomas Auger, née Céline Bélanger, Mme John Halse, née Mary-A. Hulbert, Esther Maver, Alexis Boivin, Philomène Amyot, Martha-M. Warcup, Marie-Rachel Hébert, Vitaline St-Hilaire, Harméline Geoffroy, Marguerite Boisvert, Amelia-E. O'Brien, Julie Marion, veuve Charles Pomerleau, née Léocadie Labonté, Hubert-Olivier Doré et Mme Joseph-Dextrase, née Paquet.

2° Les fonctionnaires dont les noms suivent, n'ayant pas atteint l'âge de 56 ans, mais étant dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie, recevront leur pension pour l'année scolaire courante. Elles seront tenues de reprendre l'enseignement dès que leur santé le leur permettra :

Mme Pierre Brown, née Clothide Gagnon, Marie-Christine Desjardins, Adèle Lévesque, Mme James Cassidy, née McCarthy, Alma Vignault, veuve Hubert Forget, née Adéline O'Regan, Marie-Philomène Vaillancourt, Pierre Meunier, Virginie-Adélaïde Bertrand, Lucile Terrien, Marie-Herminie Chaussé, Arzélie-O. Dauphinais, Marie-Lélia Phaneuf.

3° La pension est accordée à Louis Cousineau ayant cessé d'enseigner au premier juillet dernier, après avoir dépassé l'âge de 50 ans, mais il ne commencera à la recevoir que lorsqu'il aura atteint l'âge de 56 ans révolus.

4° La pension est accordée à Mary Lawlor, pour l'année scolaire 1906-07, cette demoiselle ayant repris l'enseignement en 1907.

5° Le cas de Mlle Mary-W. Dods, présentement âgée de 56 ans, n'ayant enseigné que pendant un an depuis le jour où elle a atteint l'âge de cinquante ans, n'ayant produit aucune demande de pension dans cet intervalle, est référé au Procureur-général de la Province, afin de savoir si elle a droit à une pension, en vertu de l'amendement 6 Ed. VII, ch. 23, s. 6.

La pension de Mlle Dods sera payée, si l'opinion du Procureur-général lui est favorable.

6° Les demandes de pension faites par les personnes dont les noms suivent sont rejetées, vu que ces personnes ne paraissent pas être dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie :

Mme Alexandre Brotherton, née Félicité Trachy, Mme Eugène Desjardins, née Catherine-Esther Dubé, Marie-Laura-Rosalie Lepage, Mme John-D. McRitchie, née Kat.-Létiitia Malony, Mme Phydime Gamache, née Exilda Viel.

7° Les fonctionnaires dont les noms suivent seront soumises à l'examen des médecins nommés ci-dessous et les pensions qu'elles ont demandées leur seront payées, si les médecins établissent qu'elles sont incapables d'enseigner à cause de maladie :

Mlle Hélène-Amanda Frégeau sera examinée par le Dr Turcot, de St-Hyacinthe; Mélanie Mayrand, sera examinée par le Dr Panneton, des Trois-Rivières; Azilda Trudel, sera examinée par le Dr Cléroux, de Montréal.

8° La pension est accordée pour un semestre aux héritiers légaux de Mme Adéodat Trépanier, née Virginie-Geo. Boileau, décédée le 19 août dernier, après avoir produit sa demande de pension.

9° Marie-Antoinette Morin recevra une pension, si elle établit qu'elle a enseigné pendant 20 ans, y compris l'année scolaire 1886-87, lorsqu'elle n'avait que 17 ans.

La commission fait ensuite l'examen des demandes de remboursement des retenues et des certificats de médecin produits à l'appui de ces demandes et elle règle et ordonne ce qui suit :

1° Les demandes de remboursement des personnes suivantes sont accordées : Mme Octave Sylvain, née Joséphine Demers, Marie-Catherine Sirois, Maria-Anna Gagnon, Elmire Boisvert, Katie-J. Hall, Marie-Antonia Pelletier et Mary-A. Duff.

2° Les demandes de remboursement sont refusées aux personnes suivantes, vu qu'elles ne sont pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie : Mme Charles Beaulieu, née Philomène Saindon, Mme Léon Dugas, née Herminie Richard.

3° Le remboursement des retenues payées par feu Mlle Marie Cliche, institutrice, sera fait à ses héritiers légaux.

La commission administrative ayant, à la demande de M. Ahern, repris l'examen du cas de Mlle Zéphise Tessier, dont la demande de pension a été rejetée à plusieurs reprises, dans les sessions précédentes de cette commission, décide qu'elle n'a droit à aucune pension, vu qu'elle n'a enseigné que pendant un peu plus d'un an dans les cinq dernières années qui ont précédé sa demande de pension.

Il est proposé par M. Cockfield, appuyé par M. Ahern et résolu : que le traitement du secrétaire de cette commission, pour l'année scolaire courante, soit le même que celui de l'année scolaire précédente.

Et la commission s'ajourne.

F.-X. COUILLARD,

Secrétaire de la Commission administrative.

A travers les rapports de MM. les Inspecteurs d'écoles

Suggestions et Opinions

M. J.-A. CHABOT

District de Gaspé

« Les conférences pédagogiques produisent toujours tout le bien que l'on peut en attendre. Les institutrices qui ne réussissent pas dans l'enseignement après y avoir assisté une couple de fois, font preuve qu'elles manquent d'aptitude ou de dévouement. Un grand nombre de bonnes maîtresses m'ont fait elles-mêmes la remarque suivante : Celles qui suivent les conseils que vous donnez n'ont pas de misère à maintenir une bonne discipline, à classer leurs élèves et par suite font faire des progrès.

« *Pas d'argent, pas de suisse*, dit-on ? Ce proverbe s'appliquerait-il aux salaires. Petits salaires, pauvres serviteurs. Ce n'est pas mon opinion, car une institutrice généreuse se dévouera tout autant pour un salaire minime qu'elle a accepté, qu'une autre ayant une meilleure rémunération ; cependant les hauts salaires retiennent les institutrices et les invitent à embrasser la carrière de l'enseignement.

« Les salaires en général sont satisfaisants dans mon district d'inspection. Dans les écoles modèles, la moyenne des salaires est de \$245 ; cependant, si je prends la moyenne individuelle, ils sont de \$143.33, car, il y a dans presque toutes les écoles modèles deux et trois départements ; pour les classes élémentaires, elle est de \$117.48. »

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mai 1908.

M. J.-A. CLEROUX

District d'Argenteuil et partie d'Ottawa, de Montcalm et de Terrebonne

« Comme la plupart des enfants ne fréquentent pas d'autre école que l'école primaire élémentaire, je crois que l'on doit s'intéresser spécialement à cette école et, pour cette fin, permettez-moi, Monsieur le Surintendant, de faire quelques remarques sur le mode actuel d'inspection. L'inspecteur a de 130 à 160 écoles à visiter dans le cours de trois mois et demi (si l'on déduit les jours de mauvais temps et la saison des mauvais chemins); je crois qu'il est impossible qu'en si peu de temps, il accomplisse ses devoirs conformément à l'article 231 des règlements refondus du comité catholique; et ferait-il deux visites par année avec les mêmes conditions, je ne crois pas que les résultats en seraient bien satisfaisants. J'émettrai l'humble opinion que, pour obtenir de l'école primaire élémentaire des résultats tout à fait satisfaisants, l'inspecteur ne devrait pas avoir plus de 50 à 60 écoles à visiter; il pourrait y consacrer tout son temps, visiter plusieurs fois les écoles qui fonctionnent mal et celles dont le titulaire est à son début, prendre le temps nécessaire pour rencontrer les autorités, etc., et que cet inspecteur soit payé de manière qu'il ne se croie pas justifiable de trop se hâter dans l'accomplissement de ses devoirs. L'obstacle à la réalisation de ce projet, c'est l'augmentation des dépenses; je crois cependant que la province est en état de consacrer \$60,000 à \$75,000 de plus en faveur de 96 pour cent de la population des enfants. »

M. J.-M. COTE

Districts de Dorchester et de Beauce

« Au cours de mes visites, j'ai constaté que les institutrices qui assistaient à ces réunions (les conférences pédagogiques) s'étaient efforcées de classer leurs élèves d'une manière plus rationnelle. Les nombreuses sections qui paralysaient le travail des titulaires et des élèves dans un grand nombre d'écoles, étant de beaucoup réduites, ont fait place à une organisation plus méthodique.

« Du côté de l'école, nos institutrices brevetées, n'étant pas suffisamment rémunérées, abandonnent trop souvent l'enseignement pour une position plus lucrative et moins difficile; ainsi je remarque que le nombre des institutrices sans brevet augmente dans mon district au lieu de diminuer: quatorze municipalités payent des salaires moindres que ceux payés l'an dernier, et le tableau de classification ci-dessous accuse une diminution notable aux succès remportés dans l'enseignement pendant l'année écoulée. La cause n'en peut être attribuée qu'au manque de compétence de ces jeunes demoiselles qui, ne connaissant pas les principes les plus élémentaires de la pédagogie, ne sont pas suffisamment qualifiées pour faire honneur à leur tâche. Cet état de choses est certainement de nature à déprécier une carrière déjà trop ingrate. »

M. J. CUROT

Districts de Stanstead, Compton et partie de Beauce

« Quel devrait être le traitement d'une institutrice dans les conditions actuelles des exigences de la vie? Je n'hésite pas à déclarer qu'on devrait allouer à toute institutrice un traitement d'au moins \$1.50 par mois pour chaque élève, inscrit au journal d'appel. L'inscription servant de base à tout traitement serait celle que constate l'inspecteur à sa visite annuelle, et la somme à être payée au titulaire de l'école serait soldée moitié par la commission scolaire et moitié par le gouvernement.

« Une institutrice qui n'aurait que 15 élèves recevrait, d'après ce principe, \$22.50 par mois. Ne restons pas étonnés, ni surpris, ce n'est pas beaucoup, c'est encore moins

que ce gagne une femme de journée ! Dans ces conditions, si l'institutrice a une classe peu nombreuse, elle recevra toujours suffisamment pour lui procurer une existence convenable et cela sans trop se fatiguer.

« Dans le cas où il y aurait encombrement d'élèves, l'institutrice serait en mesure de se procurer les services d'une aide qui partagerait la besogne avec elle, et tout, la direction de la classe, les progrès des élèves, se ressentiraient de cet état de choses. »

(A suivre)

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Le Maître.—Mes chers enfants, le père du petit Paul avait fait venir un homme pour creuser un puits près de sa maison. Paul causant avec l'ouvrier, lui demanda tout à coup : " Mais d'où viendra donc l'eau que l'on pense trouver dans le puits ? " — " C'est le soleil qui la fait venir, lui répondit l'ouvrier. "

Cette réponse surprit beaucoup l'enfant qui résolut de s'informer et d'avoir une explication.

Le soir même, après souper, Paul s'approcha de son père et lui dit : " Papa, l'ouvrier m'a dit aujourd'hui que c'est le soleil qui fera venir l'eau dans notre puits. Comment cela peut-il se faire ? "

— " L'ouvrier a raison, mon petit Paul, et je vais t'expliquer cela. Tu sais bien que si l'on expose du linge mouillé au soleil, l'eau quitte peu à peu le linge qui redevient sec : cette eau est partie en vapeur dans l'air ; on dit qu'elle est évaporée. "

— " Oui, papa, je sais cela. "

— " Eh bien ! le soleil évapore continuellement l'eau de mer ; la vapeur s'élève et reste invisible tant que la chaleur est suffisante ; mais elle se transforme en nuages dès que la température s'abaisse. Si le froid augmente, les nuages se transforment en pluie ou même en neige qui tombe alors sur la terre. "

" Maintenant, en tombant, cette eau ou cette neige qui fondra au printemps, rencontrera des terrains sablonneux qui se laisseront pénétrer par elle, puis d'autres terrains argileux qui ne se laisseront pas traverser et la retiendront. Il se formera alors des nappes d'eau au-dessous des terrains sablonneux et ces nappes l'eau seront retenues sur les couches d'argile et demeureront là comme des lacs souterrains. C'est cette eau qui alimente nos sources et nos puits. "

Le petit Paul ravi de ces explications, demanda pourtant à son père : " mais, papa, on m'a dit que l'eau de mer était salée ; comment se fait-il donc que celle de nos sources et de nos puits est douce ? "

—“ Mon Paul, lorsque l'eau s'évapore, elle s'évapore seule et laisse dans la mer le sel qu'elle contenait, le sorte que, après avoir été vapeur, elle redevient eau en se refroidissant, mais eau douce, on pourrait dire *eau dessalée*.

“ Tu pourras toi même faire une petite expérience pour te convaincre : tu feras fondre du sel dans un peu d'eau, puis tu mettras cette eau fortement salée dans une soucoupe ou une assiette et, lorsque l'eau sera évaporée, tu retrouveras ton sel resté dans la soucoupe ou dans l'assiette où l'eau l'aura laissé en se changeant en vapeur.”

Cette expérience est exactement ce que l'on fait pour obtenir le sucre d'érable : on fait chauffer l'eau d'érable pour la faire évaporer très vite, et en s'évaporant elle laisse le sucre délicieux que vous aimez tant à croquer.

Maintenant, mes enfants, pour m'assurer que vous avez bien écouté et bien compris ma petite histoire, je vais vous faire quelques questions auxquelles vous répondrez de votre mieux.

Questions à poser aux élèves.

Réponses analogues à celles que feront les élèves.

D'où vient l'eau de nos sources et de nos puits?

Elle vient de la mer.

Comment vient-elle?

C'est le soleil qui la fait venir, en évaporant l'eau de la mer, en la changeant en vapeur.

Où va cette vapeur?

Elle s'élève dans l'air.

Peut-on la voir?

Elle est d'abord invisible tant que la chaleur est suffisante. Mais, si la température s'abaisse, elle forme les nuages et si le froid augmente, les nuages se changent en pluie ou en neige qui tombe sur la terre.

Où cette pluie ou cette neige vont-elles?

La pluie ou la neige lorsqu'elle fond, pénètre à travers les terres sablonneuses et se trouve arrêtée par les couches inférieures d'argile qui la retiennent en nappes d'eau comme des lacs souterrains.

Pourquoi cette eau n'est-elle pas salée, puisqu'elle vient de la mer?

C'est que dans l'évaporation, le sel est resté dans la mer et l'eau pure seule s'est changée en vapeur. La vapeur qui ne contient pas de sel, donne l'eau douce en redevenant liquide par le refroidissement.

Quelle expérience feriez-vous pour constater que cela est vrai?

On peut faire de l'eau salée, qu'on laisse ensuite évaporer en la mettant dans une assiette. Lorsque l'eau est

Cette expérience pourrait-elle se faire avec autre chose que du sel?

disparue par l'évaporation, le sel reste dans l'assiette.

Oui, car pour obtenir le sucre d'érable, on fait bouillir et évaporer l'eau d'érable qui contient ce sucre.

Lorsque les élèves auront suffisamment répondu à ces questions et à d'autres qu'on peut juger à propos de leur faire, ils seront en état de faire une rédaction dans le genre du texte que nous avons donné en commençant cette leçon.

Pour les aider on leur fera prendre par écrit le canevas ci-après.

CANEVAS.—Le père de Paul fait creuser un puits — Paul a voulu savoir d'où viendra l'eau — ce qu'à répondu l'ouvrier — surprise de Paul; il veut avoir l'explication — son père la lui donne — exemple du linge mouillé qui sèche, évaporation.—Paul le savait — son père lui explique l'action du soleil sur la mer — vapeur, nuages, pluie ou neige — ce que devient l'eau de pluie ou de neige — deux sortes de terrains — nappes d'eau souterraines — comment sont alimentés les sources et les puits. Paul veut savoir pourquoi l'eau n'est pas salée — son père lui explique comment l'eau de mer devient douce — expérience conseillée — réflexion à propos du sucre d'érable.

NOTE IMPORTANTE.—Pour donner de la vie au sujet, il est nécessaire d'employer le plus possible le discours direct des personnages en faisant usage du tiret et des guillemets.

H. NANSOT.

ARITHMETIC (1)

DUTIES OR CUSTOMS

Duties or customs are sums of money required by Government to be paid on nearly all imported goods.

The law requires that all goods brought into Canada shall be landed at certain places where *Custom Houses* are established. These places are called *Ports of Entry*, and the sums collected from the importers by the Government employees are called **Customs** or **Custom Duties**. **Excise** is a duty collected on articles manufactured in Canada, as on *Spirits*, *Cigarettes*, etc.

Duties are of two kinds, *ad valorem* and *specific*.

An **ad valorem** duty is a certain percentage calculated on the cost of the goods in the country from which they are imported.

A **specific** duty is a certain sum collected on each yard, gallon, ton, etc., of goods, without regard to their value.

(1) Écrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

An **invoice**, or a *manifest*, is an inventory or list of the goods and the prices at which they were purchased.

All merchandise imported from ports and places not in Canada must be consigned in the *manifest*, *invoice*, or *bill of lading* to some person or firm at the port of importation, by whom it must be duly entered at the Custom House.

1. Find the ad valorem duty on an invoice of cottons which cost 3850.75 at 35%.

Solution:—The duty on each \$1 = \$0.35.

Therefore the duty on \$3850.75 = 3850.75 times \$0.35 = \$1347.76 $\frac{1}{4}$.

2. Paid \$5391.05 duty on an invoice of cotton at the rate of 35%. What was the value of the cotton?

Solution:—Each \$0.35 paid in duty represent \$1 worth of cotton.

$\$5391.05 \div \$0.35 = 15403$ times \$0.35 paid in duty; therefore the invoice of cotton was worth 15043 times \$1 = \$15403. *Ans.*

3. Find the specific duty on 17380 gallons of crude petroleum at \$0.02 $\frac{1}{2}$ per gallon.

Solution:—The duty on 1 gallon = \$0.02 $\frac{1}{2}$; the duty on 17380 gallons = 17380 times \$0.02 $\frac{1}{2}$ = \$434.50.

4. The duty on cabinet organs is 25%. I paid \$393 duty on a consignment of these. For how much must they be sold to gain 33 $\frac{1}{3}$ on my outlay?

Solution:— $\$393 \div .25 = \1572 the cost of goods.

$\$1572 + \$393 = \$1965$, the outlay.

$\$1965 \times .33\frac{1}{3} = \655 , the gain.

$\$1965 + \$655 = \$2620$, the selling price.

5. I send my agent at Lyons \$8160 to invest, for me, in silk, after deducting his commission at 2%. If the silk cost \$2.50 a yard, how many yards should he ship me? If the duties are a specific one of \$0.25 a yard and an ad valorem one of 20%, what amount shall I have to pay at the Custom House? If freight on the consignment is \$42 and insurance is 1 $\frac{1}{4}$ %, what will be the total cost of the goods and at what price per yard must the silk be sold to realize a profit of 33 $\frac{1}{3}$ on the total outlay?

Solution:— $\$8160 \div 1.02 = \8000 , the amount invested by my agent in the purchase of silk.

$\$8000 \div \$2.50 = 3200$ yard of silk.

$\$0.25 \times 3200 = \800 , the specific duty.

$\$8000 \times \$0.20 = \$1600$, the ad valorem duty.

$\$800 + \$1600 = \$2400$, the total amount of customs.

$\$0.0125 \times \$8160 = \$102$, insurance.

$\$8160 + \$2400 + \$102 + \$42 = \$10702$, total of silk.

$\$10702 \times 0.33\frac{1}{3} = \3568 , the profit.

$\$10702 + \$3568 = \$14270$, the selling price of 3200 yards.

$\$14270 \div 3200 = \4.46 —, the selling price per yard.

J. AHERN.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LA MESSE, CENTRE, FORCE ET RÉSUMÉ DE LA VIE CHRÉTIENNE

Quel sera le centre autour duquel graviteront tous les désirs et toutes les pensées de ceux qui auront compris et aimé Jésus-Christ? N'y aura-t-il donc sur la terre rien de visible, rien de sensible qui puisse fixer les esprits, charmer les cœurs? — Jésus-Christ l'avait dit: Lorsque j'aurai été élevé sur la croix, j'attirerai tout à moi. Ce sera donc, en effet, le sacrifice du Calvaire perpétué par la sainte Eucharistie qui sera le centre de toute la vie de l'Eglise.

La vision de saint Jean sera réalisée. Comme dans le ciel, le véritable Agneau de Dieu égorgé, c'est-à-dire Jésus-Christ, sera perpétuellement élevé entre le ciel et la terre, par les mains des prêtres, dans la cérémonie qui s'appellera Messe, parce qu'elle est la commémoration et la figure parfaites de toute la vie et de la mort du Messie.

Désormais il n'y aura plus un seul instant où nous ne puissions adorer sur quelque point du globe le Sauveur s'incarnant sous la forme du pain et du vin, offrant pour nous son sang, et nous rappelant ainsi son amour, ses exemples et sa mort très douloureuse. Merveilleuse vision qu'ont les âmes qui comprennent la vie et savent s'élever au-dessus des choses matérielles et passagères, pour considérer les choses éternelles.

Quand on parcourt les salles du Vatican, on s'arrête comme malgré soi, avec une admiration toujours nouvelle, devant la céleste fresque de Raphaël connue sous le nom de *Dispute du Saint Sacrement*. Au centre de cette vaste composition est placé un autel simple, au-dessus c'est le ciel, au-dessous c'est la terre. Autour de l'autel lui-même, sont groupés les docteurs et les grands hommes qui ont le mieux parlé de la sainte Eucharistie; parmi eux, on aperçoit saint Thomas d'Aquin et Dante. Sur cet autel ainsi entouré de tout ce qui est, Raphaël, par un trait de génie, s'est contenté de placer une *Hostie rayonnante*.

Ce fut du génie, car c'était d'un coup de pinceau représenter la réalité éternelle des choses. En effet, l'*hostie consacrée* c'est l'union de Dieu avec l'homme, l'union du ciel et de la terre... le pacte de réconciliation et d'amour planant au-dessus du monde.

L'ABBÉ C. RAMBAUD.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

CE QUE COUTE UNE BOUCHÉE DE PAIN

Le laboureur creuse le sol avec la charrue; le semeur jette le grain et l'enterre avec la herse. Quand les chauds rayons du soleil d'août ont jauni les épis, il faut que les moissonneurs coupent les tiges du blé et les lient en gerbes, que le batteur sépare le grain d'avec la paille. Enfin, que le meunier et le boulanger convertissent, l'un le blé en farine et l'autre la farine en pain.

EXERCICES :—I. ÉPELLATION, EXPLICATION.—II. RÉSUMÉ ORAL.

I. Pain — laboureur — charrue — sol — semeur — grain — herse — soleil — épi — moissonneur — gerbe — batteur — paille — grain — meunier — moulin — farine — boulanger — pain.

II. Une seule bouchée de pain coûte beaucoup de fatigues ; un grand nombre d'ouvriers travaillent à la produire.

II

LE LIVRE

Pour faire un livre, mes enfants, il y a un double travail : d'abord le travail de celui qui le pense et l'écrit, puis le travail de celui qui l'imprime. Penser un livre et l'écrire sous la seule dictée de l'esprit est rude et sérieuse affaire, car il faut y mettre le meilleur de nous-mêmes, il faut y mettre son âme. Je vous dis ces choses pour vous faire entrevoir quelle reconnaissance vous devez à tous ceux qui, soucieux de votre avenir, pensent et écrivent pour vous apprendre à connaître et à aimer le bon Dieu, à obéir à son Eglise, et pour vous apprendre à connaître aussi et à l'aimer beaucoup, le Canada, votre patrie.

EXERCICES.—Indiquer les *verbes* et trouver le *sujet* de chacun.

RECITATION

EXHORTATION AU TRAVAIL

Comme la bienfaisante pluie
Féconde la terre en été,
Dieu fit, pour féconder la vie,
Le travail et l'activité.
Ne laissons point d'heure inutile ;

Songeons que la paille *stérile*
Est foulée au pied du glaneur !
Puissent s'amasser nos journées
Comme les gerbes moissonnées
Dans le grenier du laboureur !

EXPLICATIONS.—*Exhortation* : encouragement ; *féconder* : rendre utile, profitable, productif ; *stérile* : qui ne sert à rien, ne rapporte rien.

REDACTION

CE QUE L'ON VOIT DANS SON VILLAGE

SOMMAIRE :—L'Eglise — La Place publique — L'Ecole — La Grand'rue — La Salle du conseil — Le Cimetière — La rivière.

DÉVELOPPEMENT

1. C'est d'abord une jolie petite église, dont on aperçoit de loin le clocher.
2. Devant l'église se trouve la *place* publique, où l'on cause, le dimanche avant et après la messe.
3. A quelques pas de l'église est la maison d'école. C'est là que les enfants se rendent pour *apprendre à lire, à écrire et à compter*.
4. Voici maintenant la grand'rue. On y *trouve* le boulanger, le boucher, le marchand, le notaire et le médecin.
5. N'oublions pas la salle du conseil où se traitent les affaires publiques.
6. Le cimetière est un peu plus loin. Il est tout couvert de tombes et rappelle le souvenir de ceux qui sont morts.
7. A quelques pas au-dessous coule la rivière qui *fertilise* la plaine. Sur la rive gauche se trouvent le moulin, puis les grands bois.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

LE LEVER DU SOLEIL

Le voici sur la hauteur *culminante*; la matinée est délicieuse; l'air est rempli du parfum des jeunes pommiers; les prairies rapidement inclinées se déroulent là-bas avec mollesse; elles étendent dans le vallon leurs tapis que blanchit encore la rosée glacée du matin. Mille voix d'oiseaux *s'éveillent* à leur tour. *L'astre magnifique boit les vapeurs de la vallée* et plonge son rayon dans la rivière dont il écarte la voile brumeux. Le voilà qui *s'empare* de moi, de ma tête humide, de mon papier. Tout s'embrase, tout chante, les coqs s'éveillent mutuellement et s'appellent d'une ferme à l'autre.

QUESTIONS.—1. Que signifient les mots *culminant, magnifique*; 2. Quel est le sujet des verbes *s'élève* (s'élève dans le silence), *s'éveillent* (s'éveillent à leur tour). 3. Que veut dire l'expression: *l'astre boit les vapeurs de la vallée*? 4. Analyser *s'empare* (le voilà qui s'empare de moi). 5. Qu'est-ce qu'une *cascade*?

EXPLICATIONS.—1. *Culminant*: hauteur *culminante*, la plus élevée, celle qui domine toutes les autres.—*Magnifique*: qui est très beau.

2. *S'élève* a pour sujet *bruit*; *s'éveillent* a pour sujet *mille voix*.

3. *L'astre boit les vapeurs de la vallée*: la rosée déposée pendant la nuit s'évapore sous l'action de la chaleur du soleil.

4. *S'empare*: verbe pronom. 1^{ère} conj., 3^e pers. sing. du prés. de l'indicatif.

II

LA CHUTE MONTMRENCY

La rivière de ce nom arrive du nord sur un lit *schisteux*, après avoir franchi un long espace rempli de longs bancs de pierres *horizontales* qu'on appelle les *Marches Naturelles*, elle rencontre une *solution de continuité* et se précipite dans le Saint-Laurent d'une hauteur d'environ deux cents pieds. Cette chute, vue du Saint-

Laurent où nous étions, est d'une beauté incomparable; elle excède de cent pieds celle de Niagara; mais elle ne se compose que d'une masse qui tombe droit devant elle; des pierres *anguleuses* qui forment plusieurs *saillies*, coupent seules cette masse et *opèrent* un rejeillissement.

La chute présente, l'hiver, un phénomène remarquable: *goutte à goutte* l'eau s'accumule à une certaine distance, y gèle et s'élève en pain de sucre ou cône d'une hauteur considérable.

Ce *cône* est aussi poli que s'il était fait de main d'homme; c'est un chef-d'œuvre au Canada, dans toute l'Amérique et dans le monde entier.

A. DE PUIBUSQUE.

EXERCICES:—I. Expliquer les mots: *schisteux*, *solution de continuité*, *anguleuses*, *saillies*, *cône*.—II. Justifier l'orthographe de *franchi*, *opèrent*, *goutte à goutte*, *toute*.

III

UN BEAU SOIR D'ÉTÉ

Il était sept heures et *demie* du soir. Madame Genest, assise sur la galerie de sa maison de campagne, se laissait aller, avec cette nonchalance habituelle aux vieillards, aux mouvements cadencés de sa *vieille* berceuse; autour d'elle étaient *groupés* une nuée de ses petits-enfants. Une légère brise de vent d'ouest versait par rafales sur la galerie la douce odeur des *marguerites* nouvellement fauchées; ce léger parfum combiné aux senteurs plus âcres des *roses simples*, des *roses doubles*, des œillets et des mignonnettes du jardin, *filtrait* comme un nuage embaumé à travers les feuilles des bouleaux, des frênes, des saules et des merisiers *qui ombrageaient* le parterre. La lune se levait derrière les montagnes du sud; et deux rossignols, perchés sur les merisiers plantés *aux coins* de la barrière d'entrée, se renvoyaient l'un à l'autre, comme dans le chant d'un psaume, les *inimitables* accents de leurs mélodieux versets.

HUBERT LARUE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*demie*: s'accorde en genre seulement, car il n'y a qu'une *demie*; invariable lorsqu'il précède comme dans *demi-heure*, etc.—*vieille*: *vieux*, *vieil*, *vieille*, *vieilles*; trouvez un *nom* pour aller avec ce mot, dans chaque cas.—*groupés*: ce n'était pas la *nuée* mais les enfants qui étaient groupés.—*marguerites*: ce nom n'est pas toujours nom commun.—*roses simples*, *roses doubles*: la corolle d'une fleur *simple* n'a qu'un rang de pétales, celle de la fleur *double* en a plusieurs rangs.—*filtrait*: cherchez le sujet: *parfum* séparé du verbe par un long complément.—*qui ombrageaient*: l'antécédent de *qui*: *bouleaux*, *frênes*, etc.—*aux coins*: pourquoi le pluriel? il y avait un arbre à chaque coin.—*inimitables*: le préfixe *in* négatif se prononce *in* ou *inne*; *in* devant une consonne, *inne* devant une voyelle ou une *h* muette. Faites prononcer *inconstant*, *inhabité*, *innombrable*, *incompatible*, etc.

RECITATION

A UN PRÊTRE QUI VA PRÉSIDER UNE DISTRIBUTION DE PRIX

Monsieur le curé,
La cage va s'ouvrir et déjà bien des ailes
Palpitant aux barreaux, volages, infidèles,
Mesurant d'un coup d'œil l'espace, les coteaux;
Quelques instants encore, et cette douce cage
Retentira de chants, de cris, joyeux ramage.
Partez, petits oiseaux.

Mais non, non, attendez ; voici la récompense
 Due au labeur constant, promise à la science :
 Le laurier glorieux et les livres dorés ;
 Et pour la rendre à tous encor deux fois plus chère,
 C'est vous qui de vos mains nous la donnez, bon Père,
 Chers oiseaux, demeurez.

Vous voulez sur nos fronts poser cette couronne
 Que l'étude promet et que le savoir donne,
 Vous vous intéressez à vos enfants chéris ;
 Non content de veiller sur eux toute l'année
 C'est vous qui présidez cette heure fortunée
 Et ce beau jour des prix.

Agréer nos mercis, ô bon Père, à cette heure ;
 Nous quitterons bientôt cette sainte demeure,
 Les livres sous le bras et la couronne au front ;
 Mais nous n'oublions rien de ce que nous aimâmes
 Et nous emporterons vos conseils dans nos âmes.
 Au revoir, Père aimé, vos oiseaux reviendront !

AMÉLIE.

REDACTION

LE VENT ET L'ARBRISSEAU

CANEVAS.—Langage que l'arbrisseau tient au vent... Réponse du vent à l'arbrisseau... Conclusion et morale...

DÉVELOPPEMENT

« Cesse de m'agiter, le repos m'est si bon, disait au vent un frêle arbrisseau ; épargne-moi, j'ai peur d'expirer sous ta fureur. Mon feuillage est l'asile d'un superbe papillon, laisse-nous vivre et va porter ailleurs ton souffle, précurseur de la tempête. »

Le vent lui répondit : « J'attaque le chêne altier qui me brave, mais toi, faible enfant du bocage, ne te plains pas ; je brise tout ce qui me résiste, tandis que toi, plus je t'agite, plus je te fortifie. »

Ainsi le malheur élève l'âme du sage et, sous ses étreintes, son courage redouble, sa foi grandit et s'épure.

Dictées supplémentaires

I

LE PAYS NATAL

Le navigateur qui a fait le tour du globe revient avec plaisir vers la portion de terre qui est son pays. Dans cette région, il recherche une certaine province, dans cette province une ville, un village, une maison, un coin de jardin. C'est là qu'il est venu au jour, c'est là que s'est passée son enfance. Il aime ce lieu pour plus d'une raison : peut-être, d'abord, y trouve-t-il la satisfaction particulière de son goût naturel,

qui fait rechercher aux uns les montagnes, aux autres les plaines, à ceux-ci les bois, à ceux-là les rochers; c'est quelquefois le seul endroit du monde où il soit possesseur et maître. Ensuite ce lieu est plein de souvenirs de son père, de sa mère, de ses sœurs, de ses frères, de ses amis, et peut-être y retrouve-t-il quelques-uns de ces êtres chéris.

II

L'ÉPARGNE

Voulez-vous devenir riche? N'apprenez pas seulement comment on gagne, apprenez surtout comment on épargne. Méfiez-vous des petites dépenses. Plusieurs peu font un beaucoup. Si vous achetez le superflu, vous vendrez bientôt le nécessaire.

Devant un bon marché extraordinaire, réfléchissez avant d'agir. Le bon marché ne pourrait bien être qu'apparent. Que de gens se sont ruinés à faire de bons marchés.

Voulez-vous connaître la valeur de l'argent? Essayez d'en emprunter: chercher à emprunter, c'est chercher le chagrin. Couchez-vous sans souper plutôt que de vous réveiller débiteur.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

UN VAILLANT SOLDAT

Jamais les armées françaises ne brillèrent *de plus d'éclat* que dans ces immortelles *campagnes* qui furent conduites par le marquis de Montcalm pour la défense du Canada. Montcalm! c'est le nom de l'un des plus braves soldats de la France, en même temps que l'un des plus heureux. Il ne perdit qu'une seule bataille, mais elle fut *fatale*. Le 13 septembre 1759, le général Wolfe, le commandant des forces anglaises, après s'être longtemps épuisé en inutiles efforts, parvenait à poster son armée sur les plaines d'Abraham, sous les murs mêmes de Québec. Le marquis de Montcalm sortit immédiatement de ses remparts pour lui donner *l'assaut* et le repousser sur ses vaisseaux avant qu'il eût le temps de se fortifier; mais la fortune ne répondit pas à son appel. La victoire qui lui avait été invariablement fidèle, abandonna ses drapeaux. Cette bataille qui eut des conséquences immenses, est sans contredit, une des plus *dramatiques* de l'histoire. Les deux généraux y perdirent la vie. Wolfe tomba la poitrine traversée par une balle, rendant grâce à Dieu de ce que ses yeux se fermaient sur la victoire de son armée. Montcalm fut emporté mourant du champ de bataille, lui aussi rendant grâce à Dieu de ce que ses yeux ne *verraient* pas la *reddition* de Québec. Le lendemain, en effet, les *couleurs* d'Angleterre flottaient sur la citadelle. Montcalm rendait à Dieu son âme vaillante, et son corps était déposé dans une excavation qu'un éclat de mitraille avait *creusée* dans la chapelle du couvent des Dames Ursulines. Jamais soldat n'eut de tombe plus *glorieuse* ni plus digne de lui.

SIR WILFRID LAURIER.

(Discours prononcé à Paris 1897.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*de plus d'éclat*: les adverbes *plus, moins, beaucoup, peu* n'indiquent le pluriel que lorsqu'ils appellent l'idée de *nombre*; ici *plus d'éclat* veut dire un *éclat plus grand*; c'est pourquoi *éclat* est au singulier.—*campagnes*: signifie ici *expéditions militaires*.—*fatale*: malheureuse.—*assaut*: attaque pour prendre de force. Le verbe: *assaillir*. Ceux qui donnent l'*assaut*: les *assaillants*.—*cût*: quel mode? subjonctif imparfait; essayez un autre sujet que *il*: avant que *j'eusse* le temps, avant que *nous eussions*... etc. L'accent circonflexe distingue à la 3e personne du singulier l'imparfait du subjonctif du passé défini de l'indicatif.—*dramatiques*: donnez un équivalent: *émouvantes*.—*verraient*: faites conjuguer ce verbe aux temps simples.—*reddition*: action de rendre: faire la reddition de ses comptes, rendre ses comptes, les produire, les livrer.—*couleurs*: le drapeau.—*creusée*: auxiliaire *avoir*, complément direct *qu'* (excavation) placée avant, de là l'accord.—*glorieuse*: donnez les mots de la même famille: gloire, gloriole, glorifier, glorification, glorieux. Le contraire de *gloire*: *infamie, honte, ignominie*, etc.

—Relevez tous les *de, des, du* de la dictée et indiquez leur nature: préposition, article partitif (ou indéfini), article contracté; rendez compte du rôle de chacun de ces mots dans la phrase où ils se trouvent.

—Cherchez tous les sujets, les noms compléments, etc.

—Cherchez tous les adjectifs déterminatifs et indiquez s'ils sont possessifs, démonstratifs, numéraux, indéfinis.

ANALYSE

Montcalm! c'est le nom de l'un des plus braves soldats de la France, en même temps que l'un des plus heureux.

Une seule proposition principale.

sujet: *Montcalm* répété par pléonasme dans *c'* pour le mettre plus en évidence.

verbe: *est*.

attribut: *le nom*

—*d' l'un*: complément déterminatif de *nom*.

—*des plus braves soldats*: complément déterminatif de *l'un*.

—*de la France*: complément déterminatif de *soldats*.

—*en même temps que* (et): locution conjonctive unit *plus heureux* à *plus braves*.

—*l'un*: répété par pléonasme.

La même phrase exprimée plus simplement et perdant beaucoup de sa force: *Montcalm est le nom de l'un des plus braves et des plus heureux soldats de la France*.

La phrase ainsi étudiée n'offre plus de difficulté pour l'analyse grammaticale, car il est facile de se rendre compte de la fonction de chaque mot.

II

UN BEAU MATIN

Il avait plu à grand et beau tapage durant une partie de la nuit. Vers cinq heures, je me mis à la fenêtre. De là, on voit la mer, la rivière, le bois et la campagne, jusqu'au coteau de Guérande (1). Le ciel était clair, la rivière bleue: la mer verte montait doucement sur le sable lavé. Je sortis. Les feuilles et les mousses luisaient dans le bois égayé de genêts en fleurs. Le soleil, frais comme un jeune visage encadré d'une auréole blonde, poussait des fusées de lumière humide sous la verdure rajeunie. Tout était inexprimablement joyeux, paisible, embaumé. Nul autre bruit qu'un duo entre une poule et la mer montante. Que ne puis-je dire comme cette poule et cette vague chantaient bien! Une troisième voix se mit de la partie, la cloche de l'église sonna la messe, et le concert devint sublime. Je me rendis à la messe par un sentier d'où j'entrevois la campagne, très étendue autour, et par delà le beau clocher du bourg de Batz (2).

LOUIS VEUILLOT (3).

VOCABULAIRE.—*A grand et beau tapage* : il y a eu des tonnerres, une pluie abondante.—*Vers* : homonymes : *ver* (insecte), *vers* (poésie), *vert* adj. (couleur), *vair* (terme de blason).—*Guérande* : chef-lieu de canton, dans le département de la Loire Inf. Quel événement rappelle ce nom ? (traité de paix qui terminait la guerre de la succession de Bretagne).—*Montait doucement* : c'est le mouvement appelé *flux* ; contraire, *reflux*.—Comment les genêts *égayent*-ils le bois ?—*Auréole* : cercle coloré qui entoure une tête, un objet.—*Duo* : morceau de musique exécuté par deux voix ou par deux instruments ;—au pluriel, des *duos*.—*Bourg* : gros village.

1. *Guérande*, ch.-l. de c. (Loire-Inférieure, France.)
2. *Batz*, comm. de la Loire-Inférieure.
3. *Louis Veuillot*, journaliste catholique. L'un des plus illustres écrivains qu'ait produits la France.

RECITATION

LE RENARD ET LE BOUC

Capitaine Renard allait de compagnie¹
 Avec son ami Bouc, des plus haut encornés².
 Celui-ci ne voyait pas plus loin que son nez ;
 L'autre était passé maître en fait de tromperie³.
 La soif les obligea à descendre en un puits :
 Là chacun d'eux se désaltère⁴.
 Après qu'abondamment⁵ tous deux en eurent pris,
 Le Renard dit au Bouc : « Que ferons-nous, compère ?
 Ce n'est pas tout de boire, il faut sortir d'ici.
 Lève tes pieds en haut, et tes cornes aussi ;
 Mets-les contre le mur : le long de ton échine⁶
 Je grimperai premièrement ;
 Puis sur tes cornes m'élevant,
 A l'aide de cette machine,
 De ce lieu-ci je sortirai,
 Après quoi je t'en tirerai.
 Par ma barbe, dit l'autre, il est bon ; et je loue
 Les gens bien sensés⁷ comme toi.
 Je n'aurais jamais, quant à moi,
 Trouvé ce secret, je l'avoue. »
 Le Renard sort du puits, laisse son compagnon,
 Et vous lui fait un beau sermon⁸.
 Pour l'exhorter⁹ à patience.
 « Si le ciel t'eût, dit-il, donné par excellence
 Autant de jugement que de barbe au menton,
 Tu n'aurais pas, à la légère,
 Descendu dans ce puits. Or adieu, j'en suis hors ;
 Tâche de t'en tirer, et fais tous tes efforts ;
 Car, pour moi, j'ai certaine affaire
 Qui ne me permet pas d'arrêter en chemin. »
 En toute chose il faut considérer la fin.

EXPLICATION DES MOTS.—¹ *Allait de compagnie* : allait avec, ensemble.—² *Encornés* : avait de très grandes cornes.—³ *Tromperie* : mensonge, duperie.—⁴ *Désaltère* : apaise sa soif.—⁵ *Abondamment*, beaucoup, en grande quantité.—⁶ *Echine* : dos, colonne vertébrale.—⁷ *Sensés* : intelligents, pleins de bon sens.—⁸ *Sermon* : discours plein de morale.—⁹ *Exhorter* : pousser, persuader, inviter.

SENS GÉNÉRAL.—Ceci prouve qu'il ne faut pas accepter impunément ce qu'on vous offre sans réfléchir tout d'abord à ce qui pourra en résulter. Bien souvent, les gens font miroiter à vos yeux de grands avantages, mais tout le profit est pour eux. Ne vous laissez pas influencer par les belles paroles, mais pesez tout ce qu'on vous dit et voyez les conséquences des propositions qu'on vous fait. Ne faites pas comme le bouc de la fable. Le renard est un rusé qui profite toujours de la sottise des autres, mais il est méchant aussi. Était-il bien de laisser ainsi la pauvre bête après le service qu'elle lui avait rendu?

COMPOSITION

SUJET :—*Mes lectures*

Vous écrivez à un de vos camarades pour l'engager à lire, pendant les vacances, les livres de la bibliothèque de la paroisse et vous lui faites connaître les livres de lecture qui vous ont le plus intéressé et vous ont inspiré de bons sentiments.

DÉVELOPPEMENT

Mon cher ami,

Tu me disais, l'autre jour, que peut-on faire les jours de congé quand on ne sort pas? — Mais on peut lire! mon cher, et je ne comprends pas les gens qui ne lisent pas. Il me semble qu'il manque un sens à ceux pour qui la lecture n'est pas un besoin.— Sais-tu que la bibliothèque de notre paroisse est très bien garnie, et que les livres choisis pour nous, pour notre âge, sont à la fois intéressants et instructifs. Je viens de lire *Les Anciens Canadiens* de M. de Gaspé, *Pour la Patrie de J.-P. Tardivel*, *l'Intendant Talon* de T. Chapais, *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par l'abbé H.-R. Casgrain. Ce dernier récit est extrêmement intéressant; puis il y a quelque temps, j'ai lu de très beaux et très bons livres français : *Le général Lamoricière*, *Vie de Garcia Moreno* du R. P. Berthe, *Lourdes*, par H. Lasserre. (Je cite à mesure que les souvenirs me reviennent.)—Tu sais que j'aime tout ce qui se rapporte à la gloire de l'Église ou de la France chrétienne, mais il faut varier, pourtant, et faire des excursions un peu partout. Connais-tu les *Merveilles du Mont Saint-Michel*, de Paul Féval, et *Restez chez vous*, de Pierre L'Ermite, ou encore : *Jean Christophe*, de Paul Deschamps. Voilà de fort beaux livres. Tu pourrais lire encore *Louis Pasteur*, *Frédéric Ozanam*, les *Grandes figures catholiques*, de l'abbé G. Bertrin.

Tu vois que notre catalogue est des plus variés, car je ne te cite que quelques volumes pris dans chaque genre. J'aime bien ces lectures parce que non seulement elles occupent et attachent pendant qu'on les fait, mais elles laissent toutes quelque chose de bon après elles : un peu plus d'amour pour la patrie, de l'admiration pour les grands hommes qui furent de vrais chrétiens.

Dictées supplémentaires

I

JUGEMENT DE NAPOLÉON SUR JÉSUS-CHRIST ET SON ÉGLISE

Jésus-Christ attend tout de sa mort, et c'est après sa mort qu'il fonde son Église, encore vivante aujourd'hui sous nos yeux. Concevez-vous un mort qui a des soldats sans solde et sans espérance pour ce monde-ci, et leur inspire une persévérance que dix-huit siècles de combats n'ont ni affaiblie, ni lassée. J'ai passionné des multitudes qui mouraient pour moi, mais il fallait ma présence, l'électricité de mon regard, une parole de moi. Maintenant que je suis à Ste-Hélène... maintenant que je suis cloué sur ce roc, pense-t-on à moi? Est-il un soldat qui se remue pour moi en Europe? Hélas! mes armées m'oublient tout vivant... Je meurs avant le temps, et bientôt mon cadavre sera rendu à la terre pour y devenir la pâture des vers.

Voilà la destinée du grand Napoléon! Quel abîme entre ma misère profonde et le règne éternel du Christ, prêché, aimé, adoré, vivant dans tout l'univers! Quelle différence entre mon empire évanoui et la conquête du monde par le christianisme et le perpétuel miracle du progrès de la foi et du gouvernement de l'Église! Les peuples passent, les trônes croulent, l'Église demeure!

NAPOLÉON IER à Sainte-Hélène.

II

LE LAC DE GÉNÉZARETH

Lorsqu'on sort de Génézareth dans la direction du nord-est, après avoir traversé pendant quelques heures une plaine jaunâtre et rocailleuse mais fertile, on voit le terrain s'abaisser tout à coup sous ses pas et on découvre l'immense vallée du Jourdain et les premières lueurs azurées du lac de Génézareth. L'Évangile l'appelle tour à tour le lac de Tibériade, du nom de la grande ville romaine située sur ses bords; le lac de Génézareth à cause de la vaste plaine de Gènesar (1) qu'il rafraîchit et fertilise; ou simplement la mer, car il a, sur ses bords couverts de galets, le léger mouvement d'une petite mer.

Encaissé de toutes parts, excepté au midi, dans de hautes et resplendissantes montagnes d'une teinte rouge et ardente, il ressemble, au soleil levant, à une coupe d'azur enchâssée dans l'argent. L'ovale en serait parfait, si, à sa partie méridionale, il ne rétrécissait ses rives et n'entr'ouvrait ses montagnes pour laisser passer les eaux bleues, limpides et transparentes du Jourdain. Une dizaine de villes, une foule de hameaux, de villas, noyés dans des bouquets d'orangers, de mûriers, de lauriers-roses, embellissaient autrefois ses rives. Nulle part l'air n'était plus pur. C'était, dit Josèphe, un paradis terrestre.

(1) Épeler ce mot.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Enseignement anti-alcoolique

DICTÉE

L'habitude de boire entraîne la désaffection de la famille, l'oubli de tous les devoirs sociaux, le dégoût du travail, la misère, le vol et le crime. Elle mène, pour le moins, à l'hôpital, à l'asile des aliénés aussi; car l'alcoolisme engendre les maladies les plus variées et les plus meurtrières, les paralysies, la folie, les affections de l'estomac et du foie, l'hydropisie; il est aussi, et, nul ne nous contredira, une des causes les plus fréquentes de la tuberculose, cette terrible maladie qui, chaque année, fauche au Canada plusieurs milliers de personnes.

PROBLEMES ANTI-ALCOOLIQUES

1. Un père de famille boit toutes les semaines en moyenne la valeur de \$0.70. Quelle Somme a-t-il bue à la fin de l'année et quelle somme aurait-il eue au bout de dix ans, sans compter les intérêts, s'il avait économisé l'argent ainsi dépensé pour avancer sa mort?

Solution:— $\$0.70 \times 52 = 36.40$, somme dépensée dans 1 an.
 $\$36.40 \times 10 = \364 , ce qu'il aurait eu au bout de dix ans.

2. Il y a 400 buvettes à Montréal, avec une population de 360,000 âmes; 125 à Québec, avec une population de 65,000; certaines petites villes ont 10 auberges avec une population de 2800 habitants.

Quelle est le nombre moyen d'habitants, hommes, femmes et enfants par buvette dans chaque localité?

Solution:— $360,000 \div 400 = 9000$ à Montréal, $65,000 \div 125 = 520$ à Québec.

$2800 \div 10 = 280$, dans certaines petites villes.

3. Un journalier est payé \$0.25 de l'heure. Il boit la valeur de dix verres par jour à \$0.05. Combien pour cent de ses gages dépense-t-il pour payer l'alcool qui l'empoisonne?

Solution:—Il travaille 9 heures par jour et gagne $\$0.25 \times 9 = \2.25 .
 Il dépense $\$0.05 \times 10 = \0.50 .
 $\$0.50 \div \$2.25 = 0.22 \frac{2}{9}$ ou $22 \frac{2}{9} \%$.

AGRICULTURE

EXCITATION

LE LABOUREUR CANADIEN

Derrière deux grands bœufs ou deux lourds percherons
L'homme marche courbé dans le pré solitaire,
Ses poignets musculeux rivés aux mancherons
De la charrue ouvrant le ventre de la terre.

Au pied d'un coteau vert noyé dans les rayons,
Les yeux toujours fixés sur la glèbe si chère,
Grisé du lourd parfum qu'exale la jachère,
Avec calme et lenteur il trace ses sillons.

Et, rêveur, quelquefois il ébauche un sourire:
Son oreille déjà croit entendre bruire
Une mer d'épis d'or sous un soleil de feu;

Il s'imagine le blé gonfler sa grange;
Il songe que ses pas sont comptés par un ange,
Et que le laboureur collabore avec Dieu.

W.-A. CHAPMAN.

PROBLEMES AGRICOLES

1. Si avec 3 livres de blé on fait 2 livres de farine, combien de barils de farine peut-on faire avec 343 minots de blé, s'il y a 60 livres dans 1 minot de blé?

Solution:— $343 \times 60 = 20580$ livres dans 343 minots. ($20580 \div 3$)
 $\times 2 = 13720$ livres de farine. Dans 1 baril il y a 196 livres de farine.
 $13720 \div 196 = 70$ barils.

2. J'ai acheté une terre en bois debout, de 180 perches sur 96 perches à \$12.50 de l'acre. J'ai payé \$14.75 par acre aux bûcherons qui ont coupé le bois, et \$1.35 par perche pour une clôture en fil de fer. J'ai vendu le bois pour \$1160 et les cendres pour \$17.20. En somme, combien me coûte chaque acre de cette terre défrichée?

Solution:— $(180 \times 96) \div 160 = 108$ acres.
 $\$12.50 + \$14.75 = \$27.25$ le prix par acre.
 $\$27.25 \times 108 = \2943 le coût premier, plus la somme payée pour couper le bois et nettoyer la terre.
 $180 + 96 + 180 + 96 = 552$ perches, la longueur de la clôture.
 $\$1.35 \times 552 = \745.20 , le coût de la clôture.
 $\$2943 + \$745.20 = \$3688.20$, le coût total des 108 acres. De \$3688.20

il faut soustraire ce que la vente du bois et des cendres a rapporté.

$\$1160 + \$17.20 = \$1177.20$, ce que la vente a rapporté.

$\$3688.20 - \$1177.20 = \$2511$, le coût net des 108 acres.

$\$2511 \div 108 = \23.25 le prix net de 1 acre.

3. Si une vache donne en moyenne 12 pintes 1 chopine de lait par jour et que 25 pintes de lait donnent 1 livre 8 onces de beurre, combien peut-on faire de beurre avec le lait de 16 vaches pendant 1 semaine?

Solution:—(12 pintes 1 chopine) \times 16 = 200 pintes par jour. $200 \times 7 = 1400$ pintes par semaine.

Une livre 8 onces = $1\frac{1}{2}$ livre ou 1.5 livre. $(1400 \times 1.5) \div 25 = 84$ livres.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

Multiplication des nombres entiers

36	\times	7 = 252
Un nombre entre 10 et 100	multiplié par et réciproquement	Un nombre inférieur à 10

Je dis : 7 fois 3 dizaines font **21** dizaines ou **210**;

Je dis : 7 fois 6 font **42**, et 210, **252**.

Règle.—On multiplie par le petit nombre d'abord les dizaines, puis les unités du grand nombre, et on fait la somme des produits.

Combien font 4 fois 31 œufs? 124.

Combien font 3 fois 62 œufs? 186.

Combien font 6 fois 25 œufs? 150.

Combien font 8 fois 32 plumes? 256.

Combien font 3 fois 18 plumes? 54.

Combien font 4 fois 38 plumes? 152.

Combien font 7 fois 63 pommes? 441.

Combien font 8 fois 56 pommes? 448.

Combien font 4 fois 28 crayons? 112.

Combien font 9 fois 17 mouchoirs? 153.

Combien font 3 fois 29 cahiers? 87.

Combien font 6 fois 36 cahiers? 216.

PROBLEMES SUR LES QUATRES OPERATIONS

1. Un tailleur, qui travaille à la façon, a reçu \$498 pour 150 pantalons à \$0.60 le pantalon et un certain nombre de paletots à \$2.40 la pièce. On demande combien il a confectionné de paletots.

Solution:— $\$0.60 \times 150 = \90 , somme qu'il a reçue pour les pantalons.
 $\$498 - \$90 = \$408$, somme reçue pour les paletots. $\$408 \div \$2.40 = 170$ paletots.

2. Deux ouvriers travaillant ensemble ont gagné \$256 en 64 jours. Le premier gagnait \$2.25 par jour; quel est le prix de la journée du deuxième?

Solution:—Le premier ouvrier gagnant \$2.25 par jour a reçu $\$2.25 \times 64 = \144 ; le second a donc reçu $\$256 - \$144 = \$112$, et puisqu'il a travaillé 64 jours, il a dû recevoir $\$112 \div 64 = \1.75 .

3. Un marchand de chaussures reçoit 72 paires de chaussures qui lui coûtent \$1.95 la paire. Il en vend 36 paires à \$2.60 la paire, 12 paires à \$2.73 la paire, et le reste à \$2.95. Dites le bénéfice réalisé par ce marchand.

$\$1.95 \times 72 = \140.40 , coût des chaussures.

$\$2.60 \times 36 = \93.60 , ce que rapporte la 1^{ère} vente.

$\$2.73 \times 12 = \32.76 , ce que rapporte la 2^e vente.

$72 - (36 + 12) = 72 - 48 = 24$ paires le reste.

$\$2.95 \times 24 = \70.80 , ce que rapporte la 3^e vente.

$\$93.60 + \$32.76 + \$70.80 = \197.16 .

$\$197.16 - \$140.40 = \$56.76$, le bénéfice.

4. Un marchand achète une pièce de drap de 53 verges pour \$228.96. En la revendant il fait un bénéfice de \$76.32. Combien a-t-il vendu la verge?

Solution:—Le marchand vend 53 verges de drap $\$228.96 + \$76.32 = \$305.28$. Donc il a dû vendre chaque verge $\$305.28 \div 53 = \5.76 .

5. Un marchand a acheté 2 pièces de drap pour \$229.93. La 1^{ère} pièce contient 47 verges et a coûté \$2.15 la verge; la 2^e a coûté \$3.58 la verge; quel est le nombre de verges contenues dans cette 2^e pièce?

Solution:—Une verge de la 1^{ère} pièce coûtant \$2.15 les 47 verges coûteront $\$2.15 \times 47 = \101.05 . Donc la seconde pièce a dû coûter $\$229.93 - \$101.05 = \$128.88$. Puisque chaque verge de cette pièce coûte \$3.58, la pièce contiendra autant de verges que $\$3.58$ sera contenu de fois dans $\$128.88$ ou $\$128.88 \div \$3.58 = 36$ verges.

6. Une ménagère achète 15 assiettes qu'elle paye \$1.80. On demande quel serait le prix de 28 douzaines?

Solution:—Une assiette coûte $\$1.80 \div 15 = \0.12 .

12 assiettes ou une douzaine coûteront $\$0.12 \times 12 = \1.44 .

$\$1.44 \times 28 = \40.32 , le coût de 28 douzaines.

7. On achète des crayons à \$0.36 la douzaine. Quel est le bénéfice qu'on réalise en vendant 15 douzaines de ces crayons à \$0.05 la pièce?

Solution :—Si la douzaine de crayons coûte \$0.36, un crayon coûte \$0.36 \div 12 = \$0.03. En les vendant à \$0.05 la pièce, le bénéfice sur 1 crayon est de \$0.05 — \$0.03 = \$0.02.

Dans 15 douzaines il y a $15 \times 12 = 180$ crayons $\$0.02 \times 180 = \3.60 le bénéfice.

8. Dans une usine on produit chaque jour 5625 livres de fonte, et on travaille 308 jours par an. Combien de tonnes de fonte sont produites dans un an, et quelle somme en retire-t-on si on vend cette fonte \$1.98 le quintal?

Solution :— $(56250 \times 208) \div 100 = 117000$ quintaux: $117000 \div 20$

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. La distance entre Kingston et Belleville est de 45 milles. A part de Belleville, à 5 heures du matin; il marche vers Kingston à raison de $2\frac{1}{2}$ milles à l'heure. B part de Kingston, à 8 heures du matin; il marche vers Belleville à raison de $3\frac{1}{2}$ milles à l'heure. Où se rencontreront-ils? A quelle distance A se trouvera-t-il de Kingston au moment où B arrivera à Belleville?

Solution :—Au moment du départ de B, A a déjà parcouru $2\frac{1}{2} \times 3 = 7\frac{1}{2}$ milles. A cet instant ils sont éloignés l'un de l'autre de 45 milles — $7\frac{1}{2}$ milles = $37\frac{1}{2}$ milles.

Dans 1 heure ils se rapprochent de $2\frac{1}{2} + 3\frac{1}{2} = 6$ milles

Ils se rencontreront dans $37\frac{1}{2} \div 6 = 6\frac{1}{4}$ heures.

Dans $6\frac{1}{4}$ heures B aura parcouru $3\frac{1}{2}$ milles $\times 6\frac{1}{4} = 7\frac{1}{2} \times \frac{25}{4} = \frac{175}{8} = 21\frac{7}{8}$ milles et il se trouvera à $21\frac{7}{8}$ milles de Kingston et à $45 - 21\frac{7}{8} = 23\frac{1}{8}$ milles de Belleville.

B arrivera à Belleville dans $45 \div 3\frac{1}{2} = 12\frac{6}{7}$ heures.

Dans $12\frac{6}{7}$ heures A parcourra $2\frac{1}{2} \times 12\frac{6}{7} = 5\frac{1}{2} \times \frac{90}{7} = \frac{225}{7} = 32\frac{1}{7}$ milles; mais comme il avait parcouru $7\frac{1}{2}$ milles au moment du départ de B, il aura parcouru l'instant de l'arrivée de B, en tout $32\frac{1}{7} + 7\frac{1}{2} = 39\frac{9}{14}$ milles. Le trajet qui lui reste à faire = $45 - 39\frac{9}{14} = 5\frac{5}{14}$ milles.

2. L'eau en se congelant se dilate de $\frac{1}{10}$. Si un pied cube d'eau pèse 1000 onces. Quel est le poids d'un pied cube de glace?

Solution :—1 pied cube d'eau produit 1 pied cube de glace + $\frac{1}{10}$ de pied cube de glace = $\frac{11}{10}$ de pied cube de glace = 1000 onces?

$\frac{1}{10}$ de pied cube de glace = $\frac{1000}{11}$ once.

$\frac{10}{10}$ de pied cube de glace = $1000 \times \frac{10}{11} = 909\frac{1}{11}$ onces.

3. Un cultivateur vend les $\frac{3}{4}$ de sa terre à A, les $\frac{4}{5}$ du reste à B, les $\frac{5}{6}$ du reste à C et il reçoit \$50 pour le reste à raison de \$60 de l'acre. Combien avait-il d'acres d'abord?

Solution :—Après la 1ère vente il lui restait $\frac{1}{4} - \frac{3}{4} = \frac{1}{4}$. Il vend les $\frac{4}{5}$ de $\frac{1}{4}$, donc il lui reste $\frac{1}{5}$ de $\frac{1}{4} = \frac{1}{20}$, ce qui lui reste après la 2e vente.

Il vend à C les $\frac{5}{6}$ de $\frac{1}{20}$, donc il lui reste $\frac{1}{6}$ de $\frac{1}{20} = \frac{1}{120}$. Il vend $\frac{1}{120}$ pour \$50 ce qui équivaut à \$60 de l'acre.

$$\$60 = 1 \text{ acre.}$$

$$\$1 = \frac{1}{60} \text{ d'acre.}$$

$$\$50 = \frac{50}{60} \text{ d'acre} = \frac{5}{6} \text{ d'acre.}$$

$$\frac{1}{120} \text{ de sa terre} = \frac{5}{6} \text{ d'acre.}$$

$$\frac{120}{120} \text{ de sa terre} = \frac{5}{6} \times 120 = 100 \text{ acres.}$$

4. Un cultivateur vend à un marchand, 30 minots de blé à \$0.90 le minot, et réalise un bénéfice de $\frac{1}{5}$; le marchand vend au cultivateur 5 verges de drap à \$3.60 la verge, 16 verges de doublure à \$0.08 la verge, et 44 verges de coton à \$0.13 la verge; il réalise un profit de $\frac{1}{4}$. Lequel des deux gagne le plus et combien gagne-t-il?

Solution:— $\$0.90 \times 30 = \27 .

Il a gagné $\frac{1}{5}$, donc il a vendu le blé $\frac{6}{5}$ du prix coûtant.

$$\frac{6}{5} \text{ du prix coûtant} = \$27.$$

$$\frac{1}{5} \text{ du prix coûtant} = \$27 \div 6 = \$4.50, \text{ le gain du cultivateur.}$$

$$\$3.60 \times 5 = \$18.00$$

$$0.08 \times 16 = 1.28$$

$$0.44 \times 13 = 5.72$$

\$25.00, ce que le cultivateur a payé au marchand.

Le marchand a gagné $\frac{1}{4}$, donc il a vendu les marchandises $\frac{5}{4}$ du prix coûtant.

$$\frac{5}{4} \text{ du prix coûtant} = \$25.$$

$$\frac{1}{4} \text{ du prix coûtant} = \$25 \div 5 = \$5, \text{ le gain du marchand.}$$

\$5 — \$4.50 = \$0.50, ce que le marchand a gagné de plus que le cultivateur.

5. Un marchand qui doit \$10500 fait banqueroute et paye à ses créanciers \$0.35 dans la piastre; combien perdra un créancier à qui $\frac{1}{5}$ de la dette totale est dû?

Solution:— $\$10500 \div 5 = \2100 .

\$1. — \$0.35 = \$0.65 ce qu'il perdrait sur \$1.

$$\$0.65 \times 2100 = \$1365. \text{ Rép.}$$

6. A vend un terrain à B et gagne $\frac{1}{8}$ du coût, B le vend à C pour \$306 et perd $\frac{3}{20}$ du coût; combien A avait-il payé le terrain?

Solution:— A a vendu le terrain pour les $\frac{9}{8}$ du coût; B l'a vendu à C pour les $\frac{17}{20}$ des $\frac{9}{8}$ de ce qu'il avait coûté à A.

$$\frac{17}{20} \text{ de } \frac{9}{8} = \frac{153}{160} = \$306.$$

$$\frac{1}{160} = \frac{306}{153}$$

$$\frac{160}{160} = 306 \times \frac{160}{153} = \$320.$$

7. S'il faut 1 livre de fil pour faire 3 verges de toile large de $1\frac{1}{4}$ verge combien faudrait-il de livres pour faire 45 verges de 1 verge de large?

Solution:— $1\frac{1}{4} \times 3 = 3\frac{3}{4}$ verges carrées.

$$1 \times 45 = 45 \text{ verges carrées.}$$

Il faudra autant de livres qu'il y a de fois $3\frac{3}{4}$ en 45.

$$45 \div 3\frac{3}{4} = 45 \times \frac{4}{15} = 12 \text{ livres.}$$

8. Un épicier acheta 6 quintaux de sucre pour \$52.10; il garda pour sa famille 65 livres et vendit le reste de manière à faire un profit \$0.01 $\frac{1}{8}$ par livre sur toute la quantité. A quel prix par livre l'a-t-il vendu?

Solution:—Il avait acheté $6 \times 100 = 600$ livres. Il fit un profit de $\$0.01\frac{1}{8} \times 600 = \6.75 .

$$600 - 65 = 535 \text{ quantité qu'il vendit.}$$

$$\$52.10 + \$6.75 = \$58.85, \text{ le prix de vente.}$$

$$\$58.85 \div 535 = \$0.11 \text{ la livre.}$$

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC

1. Si 3 hommes, travaillant 8 heures par jour, pendant 5 jours fauchent 8 acres, dans combien de jours 8 hommes, travaillant 12 heures par jour, faucheront-ils 192 acres?

3 hommes, 8 heures, 5 jours, 8 acres

8 hommes, 12 heures, ? , 192 acres

$$5 \times 3 \times 8 \times 192$$

$$\frac{\quad}{8 \times 12 \times 8} = 5 \times 3 \times 2 = 30 \text{ jours. } \textit{Rép.}$$

2. Si 12 hommes, travaillant 8 heures par jour, font les $\frac{4}{5}$ d'un ouvrage en 20 jours, trouvez combien de jours 15 hommes, travaillant 10 heures par jour, mettraient à faire les $\frac{7}{8}$ de l'ouvrage.

Solution:—12 hommes, 8 heures, 20 jours $\frac{4}{5}$ de l'ouvrage.

15 hommes, 10 heures, ? $\frac{7}{8}$ de l'ouvrage.

$$20 \times 12 \times 8 \times 5 \times 7$$

$$\frac{\quad}{15 \times 10 \times 4 \times 8} = 14 \text{ jours. } \textit{Rép.}$$

3. Si 2 hommes ou 3 garçons font un ouvrage en 5 jours, combien de jours 6 hommes et 10 garçons auraient-ils mis à faire le même ouvrage?

Solution:—2 hommes ou 3 garçons 5 jours 1 ouvrage

6 hommes et 10 garçons ? jours 1 ouvrage

2 hommes = 3 garçons

6 hommes = $3 \times 3 = 9$ garçons.

Le problème peut se poser maintenant de la manière suivante:

3 garçons 5 jours 1 ouvrage.

9 garçons et 10 garçons ? jours 1 ouvrage

$$5 \times 3$$

$$\frac{\quad}{19} = \frac{15}{19} \text{ de jour... } \textit{Rép.}$$

4. Un baril contient du vin qui vaut \$0.90 le gallon on retire $\frac{1}{6}$ du contenu et on le remplace par du vin de \$0.50 le gallon. Quelle est la valeur d'un gallon du mélange?

Solution:—Les $\frac{5}{6}$ d'un gallon du mélange = $\frac{5}{6}$ de \$0.90 = \$0.75.

$\frac{1}{6}$ d'un gallon du mélange = $\frac{1}{6}$ de \$0.50 = \$0.08 $\frac{1}{3}$.

1 gallon du nouveau mélange vaut \$0.75 + \$0.08 $\frac{1}{3}$ = \$0.83 $\frac{1}{3}$.

5. Un train de chemin de fer a à parcourir 65 milles. Ce train met ordinairement 3 heures à parcourir cette distance. Si le départ est retardé de un quart d'heure de combien de milles par heure faut-il augmenter la vitesse pour arriver à l'heure.

Solution:— $65 \div 3 = 21 \frac{2}{3}$ milles par heure, la vitesse ordinaire.

Le train retardé d'un quart d'heure au moment du départ n'a que 3 heures — $\frac{1}{4}$ d'heure = $2 \frac{3}{4}$ heures pour faire les 65 milles, $65 \div 2 \frac{3}{4} = 65 \times \frac{4}{11} = 23 \frac{7}{11}$ milles par heure.

$23 \frac{7}{11} - 21 \frac{2}{3} = 1 \frac{32}{33}$ mille, l'augmentation.

La somme de \$3576 doit être partagée entre quatre personnes en proportion de leurs âges qui sont de 17, 20, 24 et 30 ans; quelle est la part de chaque personne?

Solution:— $17 + 20 + 24 + 30 = 91$.

La 1ère personne doit avoir $\frac{17}{91}$ de \$3576 = \$668 $\frac{4}{91}$.

La 2ème personne doit avoir $\frac{20}{91}$ de \$3576 = \$785 $\frac{35}{91}$.

La 3ème personne doit avoir $\frac{24}{91}$ de \$3576 = \$943 $\frac{11}{91}$.

La 4ème personne doit avoir $\frac{30}{91}$ de \$3576 = \$1178 $\frac{82}{91}$.

7. Un meunier achète 5225 minots de blé à \$1.05 le minot. Il débourse pour assurance et autres frais \$125; il vend 0.4 de la quantité à \$0.97 le minot; à quel prix par minot doit-il vendre le reste pour gagner \$522.50 sur l'opération?

Solution:— $\$1.05 \times 5225 = \5486.25 le coût.

$\$0.97 \times .4 \times 5225 = \2027.30 , le produit de la 1ère vente.

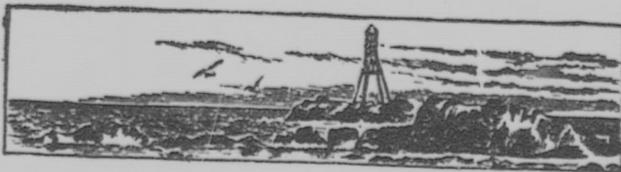
$5225 \times .6 = 3135$ minots qui restent.

$\$5486.25 + \$522.50 = \$6008.75$, somme à réaliser sur la vente de toute la quantité.

$\$6008.75 - \$2027.30 = \$3981.45$

$\$3981.45 \div 3135 = \1.27 .

J. AHERN



ALGÈBRE

109 Un marchand achète du thé à \$0.60 la livre et une autre qualité à \$2.00 la livre. Il veut faire un mélange qu'il vendra \$0.66²/₃ la livre et sur lequel il réalisera un bénéfice de 10%. Combien de livres à \$0.60 devra-t-il mélanger avec 1 livre à 1.00 pour arriver à ce résultat?

Solution: \$0.60 × \$1.10 = \$0.66, le prix de vente de la qualité inférieure.

\$1.00 × \$1.10 = \$1.10, le prix de vente de la qualité supérieure.

Soit x le nombre de livres à \$0.66 qu'il faut mélanger pour atteindre le résultat désiré.

$x + 1$, le nombre de livres dans le mélange.

\$0.66 x + \$1.10, la valeur du mélange.

\$0.66 x + \$1.10

$\frac{\quad}{x + 1} = \$0.66\frac{2}{3}$, valeur de 1 livre du mélange.

$x + 1$

Multipliant l'équation par $3x + 3$, on a :

\$1.98 x + \$3.30 = \$2 x + \$2

Transposant, on a :

\$1.98 x - \$2 x = \$2 - \$3.30 = -\$1.30

- \$0.02 x = -\$1.30

\$0.02 x = \$1.30.

Multipliant par 100, on a :

\$2 x = \$130

130

$x = \frac{\quad}{2} = 65$ livres à \$0.60. *Rép.*

110 Deux personnes A et B, travaillant ensemble, peuvent faire un ouvrage en m jours; ils travaillent ensemble pendant n jours. Alors A abandonne l'ouvrage et B le termine p jours plus tard. Combien de jours mettraient-ils chacun?

Solution: Soient x le nombre de jours de A et y celui de B.

$1/x$ l'ouvrage que fait A dans 1 jour.

$1/y$ l'ouvrage que fait B dans 1 jour.

$1/m$ l'ouvrage que A et B font dans 1 jour.

$$(1) \dots \frac{n}{x} + \frac{n}{y} = \frac{n}{m}$$

$$(2) \dots \frac{p}{y} = \frac{m-n}{m}$$

Multipliant (1) par p et (2) par n on a :

$$(3) \dots \frac{pn}{x} + \frac{pn}{y} = \frac{pn}{m}$$

$$(4) \dots \frac{y}{y} = \frac{m}{mn - n^2}$$

Soustrayant (4) de (3) on a :

$$(5) \dots \frac{x}{pn} = \frac{m}{pn - mn + n^2}$$

Divisant (5) par n , on a :

$$(6) \dots \frac{x}{pn} = \frac{p - m + n}{m}$$

Multipliant (6) par mx on a :

$$(7) \dots \quad mp = px + nx - mx.$$

Mettant x en facteur commun on a :

$$(8) \dots \quad (p + n - m) x = mp.$$

$$\text{d'où} \quad x = \frac{mp}{p + n - m}$$

Multipliant (2) par my , on a :

$$(9) \dots \quad mp = my - ny.$$

Mettant y en facteur commun on a :

$$(10) \dots \quad (m - n) y = mp.$$

$$(11) \dots \quad y = \frac{mp}{m - n}$$

On aurait pu trouver la valeur d' y en (2) d'abord puis substituer cette valeur à y dans (1).

111. Une personne qui a \$1300 fait de cette somme deux parts inégales qui, quoique placées à des taux différents, produisent des revenus égaux.

Si le premier placement avait été prêté au taux du 2e placement il aurait rapporté \$36; si au contraire le 2e placement avait été prêté au taux du premier, il aurait produit un revenu de \$49. Trouvez les taux.

Solution:—Soit x le 1er placement;

alors $1300 - x$ le 2e placement.

$\frac{36}{x}$, le taux du 2e placement.

$\frac{49}{1300 - x}$, le taux du 1er placement.

$\frac{49x}{1300 - x}$, le revenu du 1er placement.

$\frac{46800 - 36x}{x}$, le revenu du 2e placement.

$$\frac{49x}{1300 - x} = \frac{46800 - 36x}{x}$$

Multipliant par $1300x - x^2$, on a :

$$49x^2 = 60840000 - 46800x - 46800x + 36x^2$$

$$49x^2 - 36x^2 = 13x^2 = 60840000 - 46800x - 46800x$$

$$\text{Divisant par } 13, \text{ on a : } x^2 = 4680000 - 3600x - 3600x$$

$$\text{Transposant, on a : } x^2 + 7200x = 4680000$$

$$\text{Complétant le carré, on a : } x^2 + 7200x + (3600)^2 = 4680000 + 12960000 = 17640000$$

$$\text{Extrayant la racine on a : } x + 3600 = \text{plus ou moins } 4200$$

$$\text{d'où } x = 4200 - 3600 = 600, \text{ le premier placement.}$$

$$1300 - x = 1300 - 600 = 700, \text{ le 2nd placement.}$$

$$\frac{36}{700} = .06 = 6\% \text{ le taux du 2nd placement.}$$

$$\frac{49}{1300} = .07 = 7\% \text{ le taux du 1er placement.}$$

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

45. Le rayon de la base d'un cylindre est de 5 pouces et la surface latérale est de 439.824 pouces; quel est le volume?

Solution:— $5 \times 2 = 10$, le diamètre.

$3.1416 \times 10 = 31.416$ la circonférence.

$439.824 \div 31.416 = 14$ pouces, hauteur du cylindre.

$10^2 \times .7854 \times 14 = 1099.56$ pouces cubes.

46. Trouvez la surface latérale d'une pyramide qui a la même base et la même hauteur qu'un cube de 10 pouces d'arête.

Solution:—D'abord il faut trouver l'apothème. Dans ce cas l'apothème = l'hypoténuse d'un triangle rectangle qui a pour base 5 pouces et pour hauteur 10 pouces.

$10^2 + 5^2 = 125$.

La racine carrée de 125 = 11.18, l'apothème. $(10 \times 4 \times 11.18) \div 2 = 223.6$ pouces carrés.

47. L'arête de la base d'un parallépipède, à base carrée, en bois, (pin), est de 1 pied 4 pouces. Dans ce bloc on taille une pyramide dont la hauteur et l'arête de la base sont égales à celles du parallépipède. Si le bois enlevé pèse 152 livres, quelle est la hauteur de la pyramide, (1 pied cube de pin pèse 912 onces).

Solution:—Une pyramide à base carrée égale le tiers d'un parallépipède ayant même base et même hauteur. Ainsi le bois enlevé, 152 livres = les $\frac{2}{3}$ du poids du parallépipède.

$\frac{1}{3}$ du parallépipède ou la pyramide pèse $\frac{336}{3} = 76$ livres.

$(76 \times 16) \div 912 = 1\frac{1}{3}$ cubes dans la pyramide.

$1\frac{1}{3} \times 3 = 4$ pieds cubes, le volume d'un parallépipède ayant même base et même hauteur que la pyramide.

La surface de la base = $1\frac{1}{3} \times 1\frac{1}{3} = 1\frac{2}{9}$.

$4 \div 1\frac{2}{9} = 2\frac{1}{4}$ pieds = 2 pieds 3 pouces, hauteur de la pyramide.

LANGUE ANGLAISE

English Dictation and Composition

A SURE WAY TO DESTROYING ENEMIES

A large number of his subjects had risen in rebellion against a Chinese Emperor, and he pledged his word that he would destroy all his enemies. To the surprise and displeasure of his friends and counsellors, he offered a free pardon to all those who would lay down their arms and submit to him. This they all did, and many of them were received into favor.

« Why! » exclaimed one of the chief Ministers of State, « did you not declare that you would destroy all your enemies? » « Yes, replied the Emperor; and I have done so. I have no longer any enemies: they are all my friends. »

OUTLINE:—1. A rebellion in China: the Emperor promises to destroy all his enemies.

2. He offers a free pardon to all who will lay down their arms.

3. All of them did so.

4. The question of one of the chief Ministers.

5. The Emperor's reply.

(Taken from Meiklejohn's « Fables, Anecdotes and Stories for teaching Composition. »)

Au temps de Champlain



ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE RECOUVRANCE

Bâtie en 1633 par M. de Champlain, pour rendre grâce à Dieu de lui avoir rendu la Nouvelle-France. Le portique de l'église donnait du côté de la rue du Fort.

Le P. Lalemant en fut le premier desservant. On commença cette année (1633) à sonner l'Angelus régulièrement, matin, midi et soir; ce qui ne s'était pas fait depuis 1629, à la Basse-Ville.

DOCUMENTS OFFICIELS

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

Session du printemps 1908

Séance du 13 mai 1908

Présents: M. le Surintendant de l'Instruction publique, président; Messeigneurs les archevêques de Québec et de Montréal, Messeigneurs les évêques de Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Sherbrooke, Trois-Rivières, Nicolet, Joliette, St-Hyacinthe, l'honorable H. Archambeault, l'honorable Dr J.-J. Guerin, M. M.-Th. Stenson, l'honorable juge J.-E. Robidoux, M. Cyrille Delâge, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé Nazaire Dubois, M. John Ahern, M. J.-P.-V. Desaulniers, M. l'abbé J.-C. McMillan, délégué par Mgr l'évêque de Charlottetown; M. Paul de Cazes, secrétaire.

Lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Charlottetown, déléguant, M. l'abbé J.-C. McMillan pour le représenter à la présente séance du comité catholique.

Le procès-verbal de la précédente session est lu et adopté.

Sur la proposition de l'honorable M. H. Archambeault, appuyé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, la résolution suivante est adoptée:

« Que ce comité désire exprimer ses regrets et ses sympathies à l'occasion du décès de M. H.-R. Gray, l'un des membres du Conseil de l'Instruction publique.

« M. Gray a toujours su témoigner de son zèle et de son dévouement à la cause de l'éducation, par son assiduité aux séances de ce comité et sa participation active et éclairée à toute discussion se rapportant aux questions soumises à ce comité. »

Le sous-comité chargé de l'examen des ouvrages classiques fait le rapport qui suit:

Session du 12 mai 1908.

Présents: Mgr Blais, président, Mgr Emard, l'honorable Dr J.-J. Guerin, M. John Ahern, M. J.-P.-V. Desaulniers, et l'honorable Surintendant de l'Instruction publique.

Les ouvrages suivants ont été soumis:

- « 1° « Abrégé chronologique de l'histoire du Canada, » par les Frères Maristes.
- « 2° « Tableau de toisé et guide du maître, » par M. B. Lippens.
- « 3° « La Lettre. » Leçons de style épistolaire, par Mlle A. Germain.
- « 4° « Précis d'histoire du Canada, » 3ème édition, par M. Leblond de Brumath.
- « 5° « Brief History of Canada, » présenté par M. John E. Walsh.
- « 6° « Dessin et travaux manuels » par Mme Marie Boudet.
- « 7° « A B C d'Histoire Sainte 1ère et 2ème année, par le révd. F.-A. Baillargé.
- « 8° « Nouvelle Histoire Sainte illustrée » élémentaire, intermédiaire et académique, par le révd F.-A. Baillargé.
- « 9° « Questionnaire d'Histoire Sainte à l'usage des élèves des cours intermédiaire et académique, par le révd F.-A. Baillargé.

Ce sous-comité suggère que les ouvrages ci-dessus soient soumis à l'examen du sous-comité actuellement chargé de reviser les ouvrages classiques de la liste des livres approuvés.—Approuvé.

Le sous-comité chargé de la revision des ouvrages classiques fait les deux rapports qui suivent, lesquels ont été adoptés:

Session du 7 novembre 1907.

« Présents: M. l'abbé Dubois, président, MM. John Ahern et H. Nansot, et M. le « Surintendant.

« Ce sous-comité émet l'opinion qu'il est opportun que M. le Surintendant envoie des circulaires aux éditeurs des ouvrages classiques, pour leur recommander d'observer tous les règlements relatifs à l'approbation des ouvrages classiques.

« Les membres du sous-comité se divisent une partie des ouvrages classiques dont ils doivent faire l'examen. »

(Signé) NAZ. DUBOIS, ptre,
Président.

La discussion de la motion proposée par M. M. Tellier à l'effet de substituer à la loi des appels instituée en vertu des articles 482 et suivants de la loi de l'Instruction publique actuelle, celle existant avant la mise en vigueur de cette loi, est remise à la prochaine session.

Sur proposition de l'honorable Surintendant de l'Instruction publique, il est résolu :

« Attendu que, d'après les statistiques, le nombre des instituteurs dans les écoles rurales est très restreint et que la proportion des instituteurs comparée à celle des institutrices tend à diminuer davantage :

« Attendu que, dans nombre d'écoles à la campagne, l'Instruction des garçons est confiée à des institutrices la plupart trop jeunes pour qu'elles puissent exercer une maîtrise salubre sur leurs élèves et leur donner l'éducation virile dont ils ont besoin :

« Attendu qu'il est désirable de confier l'Instruction des garçons, autant que possible, surtout entre l'âge de dix et quinze ans, à des maîtres d'écoles plutôt qu'à des maîtresses d'écoles, et qu'il serait opportun de recourir à des mesures propres à favoriser l'engagement d'un plus grand nombre de maîtres dans les écoles primaires intermédiaires des campagnes :

« Ce comité recommande au gouvernement de bien vouloir favoriser l'engagement d'un plus grand nombre d'instituteurs au moyen d'une prime à toute commission scolaire rurale qui placerait l'école modèle des garçons de la municipalité sous la régie d'un maître d'école diplômé, cette prime ne devant être accordée qu'à toute commission scolaire qui paierait au titulaire de l'école un traitement annuel d'au moins \$450.00.

« Ce comité recommande au gouvernement de bien vouloir favoriser l'engagement précédente soit accordée aux commissions scolaires rurales qui emploient, avec un minimum de salaire de deux cent cinquante piastres à chacun des professeurs, plus d'un maître de classe dans une même école. »

Le comité recommande, que des tableaux sur lesquels seront inscrits des préceptes d'hygiène préparés par une commission spéciale de la « Société Médicale » soient placés dans les écoles et que ces mêmes préceptes soient imprimés sur la couverture des cahiers d'écriture.

Le comité recommande :

Sur proposition de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet : « que Mgr H. Baril, P. A., vicaire général du diocèse des Trois-Rivières, soit nommé principal de l'École normale des filles des Trois-Rivières, et que M. Alfred Létourneau, principal de l'école St-Denis, à Montréal, soit nommé professeur laïque de la dite école. »

Et sur proposition de Mgr l'évêque de Nicolet, secondé par Mgr l'archevêque de Québec : « que M. l'abbé Charles-Edouard Brunault, de Nicolet, soit nommé principal de l'école normale des filles de Nicolet, et M. B.-Oscar Filteau, de St-Jérôme du Lac-St-Jean, comme professeur à la même école normale.

Ce Comité ne croit pas qu'il soit opportun de transporter à Plessisville le Bureau d'examineurs de St-Ferdinand d'Halifax.

Sur proposition de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, secondé par M. C. Delage, ce comité recommande :

« Que vu les grands avantages qu'offrent les conférences pédagogiques diocésaines, telles qu'elles ont été données depuis quelques années, en divers endroits de la province, des conférences du même genre aient lieu dans le cours de l'été prochain dans la cité de St-Hyacinthe, si le gouvernement veut bien, comme il l'a fait dans le passé, en payer les frais, et que le gouvernement soit, en conséquence, prié d'allouer la somme nécessaire à cette fin.

Il est proposé par Mgr l'évêque de Chicoutimi, secondé par M. Stenson et adopté :
 « Que le district d'inspection de M. Savard soit divisé et qu'un autre inspecteur soit nommé pour le nouveau district que ce comité suggère de désigner sous le nom de district d'inspection du Lac St-Jean.

Session du 12 mai 1908.

« Présents : M. l'abbé Dubois, président, MM. John Ahern et H. Nansot, et M. le Surintendant.

« Ce sous-comité rapporte progrès et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

« Ce sous-comité s'ajourne *sine die*. »

(Signé) NAZ. DUBOIS, ptre,
 Président.

Le comité adopte la résolution qui suit, sur proposition de l'honorable Surintendant :

« Attendu que les écoles primaires de la Préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent, au nombre de 33 et disséminées sur une côte de 546 milles de longueur, entre la rivière Portneuf et Blanc Sablon sont, au point de vue matériel dans un état lamentable et que l'enseignement qui s'y donne, sauf dans huit écoles tenues par les Filles de Jésus, laisse beaucoup à désirer ;

« Attendu que l'inspecteur, d'après ses rapports, ne peut, comme dans les autres districts d'inspection, visiter ces écoles d'une manière régulière, au cours de l'année scolaire, mais qu'en été seulement, à l'époque des vacances; d'où il suit que les institutrices ne peuvent recevoir de lui les directions pédagogiques voulues et qu'il ne peut guère non plus prendre contact avec les élèves, ni se former une opinion exacte sur le fonctionnement des écoles ;

« Attendu que, dans l'intérêt de l'instruction des enfants de la côte du Labrador, il importe grandement de remédier à l'état de choses actuel et que le mode le plus efficace d'atteindre ce but, serait actuellement de confier l'inspection des écoles de la préfecture au préfet apostolique lui-même ou à son délégué, qui avec le concours des missionnaires chargés des besoins spirituels des différents postes de cette partie éloignée de la province pourrait suivre et diriger les institutrices et transmettre au département de l'instruction publique tous les renseignements et les statistiques qu'exigent la loi et les règlements du comité catholique ».

« En conséquence, ce comité recommande au gouvernement la formation d'un district spécial d'inspection des écoles comprenant tout le territoire renfermé dans la préfecture apostolique du golfe St-Laurent, depuis la rivière Portneuf jusqu'à Blanc-Sablon, et de confier au Préfet apostolique ou à son délégué du Labrador l'inspection des écoles de ce district ».

Le comité prend connaissance d'un projet d'amendement à la loi de l'instruction publique qui suit adopté par le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, lequel suggère qu'il soit discuté par des sous-comités nommés par les Comités catholique et protestant.

1. L'article 115 de la loi 62 Victoria, chapitre 28, est amendé en y ajoutant les paragraphes suivants :

« Lorsque, dans le cours d'une année, la moyenne des enfants qui fréquentent l'école d'un arrondissement est inférieure à dix élèves ayant l'âge d'assister à l'école, les commissaires ou les syndics, suivant le cas, peuvent fermer l'école de cet arrondissement et, si la chose est nécessaire, faire transporter les enfants gratuitement à une ou plusieurs des écoles de leur municipalité. Ils peuvent aussi, en ce cas, annexer l'arrondissement à un autre ou à d'autres arrondissements, temporairement ou permanentement, à leur discrétion, sans que leur décision soit sujette à appel en vertu de l'article 482 de la loi de l'instruction publique, pourvu que le transport des enfants soit fait de telle manière qu'aucun d'eux ne soit obligé de parcourir à pied une distance qui ne serait pas raisonnable.

« Lorsque les commissaires ou les syndics d'écoles ont décidé de réunir deux écoles ou plus et de transporter les élèves à une école centrale, ils peuvent assumer, à leur discrétion, tout dépense nécessaire, y compris l'achat de véhicules convenables à l'usage des personnes qui prendront l'entreprise de ces transports. Le contrat pour le transport des enfants le long des routes, qui seront indiquées, sera donné par soumission, après avis public spécifiant toutes les conditions du service à faire. La commission scolaire fixera un prix et, si le contrat n'est pas accepté à ce prix, tout membre de la commission scolaire pourra, en vertu d'un vote unanime des autres membres, accepter le contrat. Le contrat, en ce cas, ne devra être que pour un an et pourra être renouvelé aux mêmes conditions, après que des soumissions auront été demandées ».

2. La dite loi est amendée en insérant l'article suivant après l'article 126 :

« 126a. Dès que ces syndics sont élus, tous les contribuables de la municipalité, appartenant à la dénomination religieuse des dissidents et n'envoyant pas leurs enfants à une école sous le contrôle des commissaires d'écoles, doivent être considérés comme dissidents et sont, pour les fins scolaires, sous le contrôle des syndics d'écoles. Les dispositions de cet article s'appliquent au cas où les syndics d'écoles sont élus en vertu des dispositions des articles 128, 132 ou 135 de la présente loi ».

« 3. L'article 139 de la présente loi est remplacé par le suivant :

« 139. Sujets aux dispositions de l'article 129 de la présente loi, tout dissident peut cesser de l'être en donnant un avis, simultanément, au président des syndics d'écoles ou à leur secrétaire et au Surintendant de l'instruction publique, avant le premier mai, qu'il professe la religion de la dite majorité et qu'il désire en conséquence se mettre sous le contrôle des commissaires d'écoles de la dite municipalité ».

« L'article 397 de la dite loi est amendé en insérant avant le mot « Les », dans la première ligne du dit article, les mots : « Sujet aux dispositions des articles 405 et 410 de la présente loi. »

« 5. L'article 410 de la dite loi est amendé en y ajoutant le paragraphe suivant :

« Dans une municipalité scolaire où il y a deux commissions scolaires, chaque commission, quand il s'agit de prélever une taxe spéciale, peut taxer les compagnies constituées en corporation, de la même manière que les autres contribuables sous son contrôle, pour un montant égal à celui auquel elle aurait droit si la taxe était une taxe ordinaire et répartie suivant les prescriptions de l'article 397. »

« 6. L'article 295 de la dite loi est amendé en insérant avant le mot « Les », dans la première ligne, les mots suivants : « Sujet aux dispositions de l'article 436 de la présente loi. »

7. L'article 436 de la dite loi est remplacé par le suivant :

« 436. Le montant affecté aux écoles publiques est partagé, chaque année, entre les écoles catholiques et les écoles protestantes proportionnellement aux populations respectives des catholiques et des protestants de la Province, d'après le recensement précédent. »

« Le Surintendant de l'instruction publique doit alors distribuer les sommes accordées aux écoles catholiques, entre les municipalités scolaires catholiques, en proportion de la population catholique, et les sommes accordées aux écoles protestantes, entre les municipalités scolaires protestantes, en proportion de leur population protestante, d'après le dernier recensement.

« Le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique peut, cependant, par règlement et avec l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en conseil, donner instruc-

tions au Surintendant de distribuer la part des protestants entre les écoles publiques de sa dénomination religieuse, sans avoir égard à la population, mais conformément à ce qu'il considère être les besoins et les mérites des différentes municipalités.

« Cette distribution doit se faire annuellement et est sujette à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en conseil. »

« 8. L'article 437 de la dite loi est amendé en insérant avant le mot « Le », dans la première ligne, les mots suivants :

« Sujet aux dispositions de l'article 436 de la présente loi. »

9. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Il est alors résolu, sur proposition de l'honorable M. Archambeault, secondé par l'honorable juge Robidoux : « Que le projet de loi transmis par le comité protestant « soulevé des questions dans lesquelles les intérêts des catholiques et des protestants « se trouvent collectivement concernés et sont ainsi, aux termes de l'article 48 de la « loi de l'instruction publique, de la compétence exclusive du Conseil de l'Instruction « publique.

« Qu'il n'y a pas lieu, en conséquence, de soumettre ce projet de loi à un sous-comité conjoint des deux comités. »

Cette proposition est adoptée.

Après avoir pris communication d'une lettre de l'honorable juge Lafontaine suggérant qu'un amendement soit fait à l'article 215 de la loi de l'instruction publique à l'effet d'autoriser les commissaires et syndics d'écoles à recevoir, à titre de dépôt, les petites économies des élèves et établir dans ce but des caisses de dépôt appelées « Cais- ses scolaires » déclare qu'il ne voit pas la nécessité d'intervenir pour le moment.

Ce comité, sur la proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par Mgr l'archevêque de Québec, adopte la résolution qui suit :

« Attendu qu'à sa séance du 10 septembre 1902, sur proposition de Mgr l'archevêque de Québec, secondé par M. Eugène Crépeau, ce comité a adopté la résolution qui suit :

« Qu'advenant sa mise à la retraite comme secrétaire du département de l'instruction publique, M. Paul de Cazes soit maintenu dans sa charge de secrétaire de ce comité et jouisse des avantages qui furent accordés à son prédécesseur, M. le Dr Giard, par une résolution adoptée à la séance du 19 octobre 1881.

« Vu que M. de Cazes se propose de prendre prochainement sa retraite et a manifesté l'intention de s'absenter quelque temps après, il est résolu que, si M. de Cazes met son projet à exécution, M. J.-N. Miller soit nommé secrétaire-conjoint de ce comité avec un traitement annuel de deux cents piastres. »

Le comité s'ajourne.

REPONSES AUX CORRESPONDANTS

A. E. B.—On peut obliger les élèves à enlever leurs *clagues* en classe, ce qui est de politesse élémentaire.

A. R. C.—Vous avez droit à la prime de \$15. Cette prime sera payée après le 1er juillet 1908 : pendant les mois de novembre et de décembre prochains, probablement. Cette prime ne constitue pas une rente viagère : elle n'est accordée qu'à ceux et celles qui demeurent dans l'enseignement.

A. Une institutrice.—On doit faire la classe, même quand les commissaires refusent de faire réparer l'horloge qui ne *va plus* : il serait fâcheux de punir les enfants pour des commissaires si peu intelligents.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Les primes

Nous sommes priés d'informer officiellement les instituteurs et les institutrices de la Province que la nouvelle prime de \$15 accordée à toutes celles et à tous ceux qui enseignent depuis au moins dix ans, sera payée à la fin de l'année scolaire 1907-1908, c'est-à-dire *après le 1er juillet 1908*. (Probablement en novembre ou décembre prochain) MM. les Inspecteurs d'écoles fourniront au personnel enseignant les formules d'après lesquelles les demandes devront être adressées au Surintendant de l'Instruction publique pendant les mois de *juin et juillet 1908*.

Ces primes seront payées chaque année à celles et à ceux qui *demeurent* dans l'enseignement.

Le drapeau canadien-français et le drapeau de Champlain

Le premier drapeau qui ait été arboré au jour de la fondation de la Nouvelle-France, le 3 juillet 1608, c'est le drapeau azuré chargé de la croix blanche. Ce beau drapeau, qui a « bibré la généreuse semence jetée par les hommes de la Providence sur les bords du Saint-Laurent, c'est celui qui porte aujourd'hui dans ses plis, avec l'image du Cœur de Jésus, le souvenir impérissable de Carillon. En effet, le Comité du drapeau national a orné le drapeau actuel des Canadiens français des quatre fleurs de lys de la glorieuse bannière de Carillon.

A la fin du premier volume des *Œuvres de Champlain*, publiées par l'abbé Laverdière en 1870, sur une carte géographique faite par Champlain lui-même, en 1612, les deux principaux navires qui y sont figurés portaient plusieurs pavillons tous traversés de la croix.

A cette preuve, ajoutons cette autre encore plus probante :

« Dans la marine marchande, dit L. Serre, il était strictement défendu aux particuliers d'arborer sur leur navire le drapeau blanc, affecté uniquement aux vaisseaux du roi. Senet cite une ordonnance de Louis XIV destinée à remédier à certains abus, et où il est rappelé que les navires marchands devraient se contenter d'arborer, pour principal pavillon, l'ancien drapeau national de la France, c'est-à-dire le drapeau azuré chargé de la croix blanche. Or nul n'ignore que Champlain, fondateur de Québec, agissait comme lieutenant de M. de Monts ou au nom de la puissante compagnie que ce gentilhomme avait formée. Cette compagnie se composait surtout des principaux marchands de Rouen, de La Rochelle et de plusieurs autres villes du royaume. Cette compagnie de marchands devait naturellement arborer sur tous ses navires le drapeau azuré, même ceux qui, sous la direction de Champlain, devaient temporairement conduire les immigrants destinés à donner naissance à une nouvelle colonie. »

La vénérable Mère Barat

Le 24 mai dernier, Sa Sainteté Pie X a proclamé la Béatification de la fondatrice de la congrégation des Sœurs du Sacré-Cœur. A cette occasion, d'imposantes fêtes religieuses ont eu lieu dans tous les couvents de cette belle congrégation. C'est Mgr l'Archevêque de Montréal qui a présidé à celle de la Maison-Mère, au Sault-au-Récollet.

Chez les Révérendes Sœurs de la Congrégation

Le 8 du présent mois, neuf religieuses de la Congrégation Notre-Dame célébreront les noces d'or de leur vie religieuse; ce sont: les Révérendes Sœurs Alix, Magloire, Bonaventure, Gilles, Sulpice, Eudocie, Augustine, Thais et Fr. d'Assises. Cette dernière est supérieure au couvent de la Pointe-aux-Trembles.

Ce jubilé sera célébré à la Maison-Mère de la Congrégation de Notre-Dame (Montréal), le huit de juin, et au couvent de la Pointe-aux-Trembles le 11 du même mois.

Le même jour, il y aura réunion des anciennes élèves du pensionnat de la Pointe-aux-Trembles.

Aux heureuses jubilaires, *L'Enseignement Primaire* dit *Ad Multos Annos*.

Le jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Pie X

Dans tout l'univers catholique, on se prépare à célébrer par de grandes réjouissances les noces d'or sacerdotales du Saint-Père. Pie X fut ordonné prêtre le 18 septembre 1858.

C'est un devoir pour les instituteurs et les institutrices catholiques, de faire prier les enfants aux intentions du Pape d'ici au 18 septembre 1908, date des noces d'or sacerdotales du Chef de l'Eglise.

Une imposante démonstration

La réception faite à S. G. Mgr Paul-Eugène Roy par les élèves des Frères des Ecoles chrétiennes de Québec, mercredi le 27 mai, au Manège militaire, a été grandiose. Ce fut un spectacle qu'il est donné rarement de voir: 3,000 élèves, accompagnés de leurs maîtres, présentant leurs hommages à un Evêque ami et apôtre de la jeunesse.

La salle d'exercices militaires était décorée avec beaucoup de goût. Le drapeau canadien-français (le Carillon Sacré-Cœur) occupait la place d'honneur.

Un chœur de 3,000 voix chanta avec un ensemble parfait «*Benedictus*» et le chant national: *O Canada*.

La cantate à S. Jean-Baptiste de la Salle, chantée par l'Union chorale de l'Académie, mérita les applaudissements de l'auditoire.

Jamais les élèves présents à cette belle fête n'oublieront le discours si paternel en même temps que si éloquent de Mgr l'Evêque Auxiliaire de Québec. En résumé, dit Sa Grandeur «*soyez de bons chrétiens, de vrais catholiques, si vous voulez être de parfaits patriotes.*»

Nos sincères félicitations aux Frères des Ecoles chrétiennes pour avoir si bien organisé cette démonstration vraiment religieuse et patriotique.

Bonnes vacances

Nous souhaitons au personnel enseignant de la province de Québec de bonnes et réconfortantes vacances. Que les huit semaines de liberté et de repos que nous ont values nos rudes labeurs de l'année scolaire, soient employées à refaire une santé ébranlée et à acquérir de nouvelles connaissances utiles à nos élèves, voilà ce que nous souhaitons à tous et à chacun.

AVIS

Nous prions nos abonnés payants de nous adresser le prix de l'abonnement (\$1.25 pour le Canada; \$1.50 pour les Etats-Unis) d'ici au 30 juillet. Le directeur de *L'Enseignement Primaire* sera absent de Québec durant le mois d'août.

Seules les écoles sous contrôle ont le droit de recevoir la revue gratuitement.
Pas de timbres.

BIBLIOGRAPHIE

PROJET DE COLONISATION. Par le R. P. M. Martineau, S. J. Bureaux du « Messager Canadien », rue Rachel, Montréal.

Opuscule de cinquante pages d'une haute valeur. Le projet qu'il développe est l'œuvre d'un vrai patriote, d'un apôtre qui connaît le besoin de notre nationalité. C'est une œuvre patriotique, déclare Mgr Bruchési dans sa lettre d'approbation. En effet, œuvre patriotique dont les coups de clairons méritent d'être entendus dans toutes les familles.

Prix : Unité, 10 cts. La douzaine, \$1.00. Le cent, \$6.50.

HAUT LA CROIX.—*Electeur-Tempérant*. Par le R. P. Hugolin, F. M. Discours admirable d'originalité et d'enseignement pratique. C'est une brochure que l'on devrait mettre entre les mains de tous nos étudiants.

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE.—Comprenant plus de cinq cents petits volumes qui reproduisent en français la plupart des chefs-d'œuvre de la littérature de France et des littératures étrangères. Chaque collection, plus de 500 volumes, pour \$10.00.

Port en sus aux frais de l'acheteur.

Cette bibliothèque est appropriée aux séminaires et aux collèges classifiés, ainsi qu'aux classes supérieures les ACADÉMIES scolaires. Les instituteurs et les institutrices, qui veulent passer d'agréables et utiles moments, ou parfaire leurs connaissances littéraires, peuvent aussi trouver leur profit à se procurer l'une de ces collections.

S'adresser à LA PROPAGANDE DU LIVRE, bureaux de *La Vérité*, Québec.

L'ARITHMÉTIQUE ROCHON.

Cette arithmétique a été approuvée par le Conseil de l'Instruction publique. Toute personne qui désire l'introduire dans son école, peut en obtenir un exemplaire *gratis* en envoyant 2 cts pour frais de port et en faisant la demande à la Librairie Beauchemin, rue St-Paul, Montréal. Prix : 10 cts. Le livre du maître, 25 cts.

La Sœur St-Donatien, supérieure du couvent de Hintonburgh, Ont., disait au sujet de l'arithmétique Rochon :

« Quant aux commissaires et aux parents, ils verront vite l'épargne à faire en achetant, à un prix aussi modique, un livre qui contient tout ce que la plus grande partie des enfants devront étudier durant leur court séjour à l'école. »

L'arithmétique Rochon est la seule arithmétique française écrite spécialement pour les commençants.

MESSE DES ANGES (plain-chant). Harmonisée à 4 voix, avec accompagnement d'orgue, par Ernest Gagnon.

Prix : 35 cts (net) l'exemplaire; \$2.50 (plus 35 cts pour frais de poste) pour 12 exemplaires.

PETITE MAÎTRISE DES COLLÈGES. Chœurs à 3 et 4 voix.—Hymnes, proses, motets, etc., en plain-chant et en musique moderne, publiés par Ernest Gagnon. *Deuxième cahier* (grand format) :

Plain-chant.—Veni, Creator Spiritus, à 4 voix.—Cor Jesu sacratissimum, à 4 voix.—Exultet orbis gaudiis, à 4 voix.—O gloriosa Virginum, à 3 et à 4 voix.

Musique moderne.—Domine Jesu Christe (offertoire de la messe des morts), à 4 voix.—Tantum Ergo en *mi bémol*, à 3 et à 4 voix.—Tantum Ergo en *fa* (transposition du Tantum Ergo en *ré* du premier cahier).—Ave, Maris Stella, à 4 voix.—Te, Joseph, celebrent, à 3 voix.

Prix de chaque cahier : \$1.00 l'exemplaire, plus 5 cts pour frais de poste; \$5.00 pour six exemplaires; \$10.00 pour douze exemplaires. Ajouter 5 cts par exemplaire si l'envoi est fait par la poste.

S'adresser à M. Ernest Gagnon, 164, Grande-Allée, Québec.

Souvenirs de Mgr de Laval



MGR DE LAVAL visitant les salles de l'Hôtel-Dieu



* LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC—Œuvre capitale de Mgr de Laval

HYGIENE

DES SOINS DE LA BOUCHE

Nous avons parlé de l'importance d'une bonne mastication, et nous avons ajouté que pour mâcher bien ses aliments il faut avoir de bonnes dents.

Ceci nous amène à dire quelques mots des soins de la bouche. Ces soins se résument surtout à la pratique d'une qualité essentielle: *la propreté*.

La propreté de la bouche sera pratiquée durant toute la vie. On s'y livrera dès l'enfance et jusque dans la plus extrême vieillesse.

L'on procédera tous les jours à la toilette de la bouche de l'enfant, et on l'habituerà à faire lui-même cette petite opération dès qu'il en sera capable.

Dans le jeune âge, ce lavage se fera à l'eau pure, avec une brosse à dents douce.

On pratiquera souvent le rinçage de la bouche à grande eau tiède.

L'eau devra pénétrer avec force dans toutes les parties de la cavité buccale. Avec un cure-dents de bois on enlèvera les particules d'aliments adhérentes aux dents. Ce curetage devra être fait avec le plus grand soin.

Le lavage des dents avec la serviette imbibée d'une légère solution antiseptique rendra de grands services.

Après l'apparition de la dentition permanente, il sera bon d'employer des préparations antiseptiques: poudres, pâtes ou solutions. Ces préparations devront être neutres. Défions-nous des préparations aux formules inconnues. Elles contiennent très souvent des poudres grossières et des acides qui gâtent rapidement les dents.

Avant de choisir une formule dentifrice consultons son médecin ou son dentiste.

On ne fera enlever une dent que lorsqu'elle sera absolument compromise. Pour éviter cette éventualité, toujours préjudiciable, on fera réparer toute dent malade dès l'apparition des premiers symptômes.

Une dent enlevée sera immédiatement remplacée par une dent artificielle.

Montmagny, juin 1908.

J.-G. PARADIS, M. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Conférences pédagogiques diocésaines.—Elles auront lieu cette année à Saint-Hyacinthe, au mois d'août.

Conférences d'Instituteurs.—En septembre prochain, nous publierons des comptes rendus complets des réunions d'instituteurs qui ont eu lieu à Québec et à Montréal en mai dernier. Ces réunions ont eu lieu le jour même où *L'Enseignement Primaire* allait sous presse.

Louis Fréchette

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme du poète canadien, Louis Fréchette, décédé à Montréal le 31 mai dernier, à l'âge de 69 ans. Louis Fréchette occupe une place considérable dans notre littérature. La *Légende d'un Peuple* est son meilleur recueil.

L'Eglise et nos fêtes nationales

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici —l'espace fait défaut— la lettre admirable de Sa Sainteté Pie X aux Evêques du Canada, à l'occasion des prochaines fêtes de Laval et de Champlain.

Egalement la lettre de S. G. M^{gr} Bégin annonçant le bref du Pape proclamant saint Jean-Baptiste patron des Canadiens français, mérite une mention spéciale.

LIBRAIRIE CLASSIQUE

**La Cie J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph
QUEBEC**

Livres de prix La plus grande variété de livres de récompenses, importés d'Europe par une seule maison.

138 CAISSES. 92000 VOLUMES. 54 SERIES. 151 LIVRES DIFFÉRENTS.

Pour informations et prix, demandez notre **Nouveau Catalogue**, s'il ne vous est pas parvenu.

Commandez de suite, pour le choix.

Ne faites pas de commandes avant d'avoir vu et comparé nos prix.

92.000 volumes de prix à vendre d'ici au 15 Juin—aussi 35,000 Livres de prières et plusieurs milliers d'images; le tout visible à notre magasin de gros, 222, rue Desfossés.

Petit Cours de langue anglaise par l'abbé J. E. Chamberland.

Ce nouveau manuel est très pratique: il comprend la grammaire et des exercices de langue anglaise préparés spécialement pour l'usage des écoles élémentaires et modèles, pour enseigner l'anglais à de jeunes élèves canadiens-français. Un tel livre était depuis longtemps désiré.

Prix .35 cents., par la poste 38 centins.

Journal d'appel "Miller". Il vous faudra bientôt faire vos commandes pour ce registre: Celui de J. N. Miller est le seul approuvé; nous venons d'en faire une nouvelle édition, qui comporte plusieurs changements importants. Nous avons les appréciations de 14 inspecteurs d'écoles.

Demandez celui de Miller.

Bancs d'Ecoles. Très appréciés, prix modérés. Commandez d'avance, si vous voulez ne pas souffrir de retard.

Cartes Géographiques.—Globes terrestres—Tableaux noirs—aux plus bas prix—Catalogues adressés sur demande.

Blancs légaux pour Secrétaires.

Drames et Opérettes pour Maisons d'éducation: un choix varié.

TABLE DES MATIERES

Année 1907-1908

	Pages		Pages
PEDAGOGIE:—Deux cinquantenaires, <i>C.-J. Magnan</i>	3	Origine du Bon-Pasteur (Québec), <i>C.-J. Magnan</i>	323
De la préparation des classes, <i>C.-J. Magnan</i>	67	Les jeunes filles au pensionnat, <i>M. Decaux</i>	328
Conseils pratiques	70	Lecture à haute voix, <i>E. Legouvé</i> ..	333
HYGIÈNE: <i>Dr J.-G. Paradis</i>	58,	Les écoles nationales	339
82, 134, 204, 275, 341, 399, 460, 524, 635		De la préparation des leçons, <i>Frère P. Gonzalès</i>	339
Le cinquantenaire de l'E. N. L., <i>C.-J. Magnan</i>	131	Les enseignements de l'Histoire, <i>C.-J. Magnan</i>	387
Droit usuel, <i>Une Canadienne</i>	133	La bonne humeur à l'école	389
A propos d'un manuel scolaire, <i>N. Tremblay</i>	135	La réforme des écoles normales en France, <i>Chs ab der Halden</i>	391, 454, 517
Historique de l'École normale Laval, <i>C.-J. Magnan</i> ..	136, 206, 273, 335	Observations d'un inspecteur d'écoles, <i>B. Lippens</i>	401
L'enseignement intuitif dans les écoles canadiennes, <i>C.-J.-Magnan</i>	195, 340, 400, 459	L'Alcool et l'Alcoolisme, <i>A. Létourneau</i> ,	401, 461, 526, 585
L'enseignement en Hollande, <i>H.-G. Drost</i>	201, 271, 331	Les caisses d'épargne scolaire, <i>C.-J. Magnan</i>	451
Une nouvelle carte du Canada	202	Historique des caisses d'épargne scolaires	492
Vieux souvenirs	203	Causerie pédagogique	457, 521
La géographie dans nos écoles	204	« Tricentenaire » n'est pas français, 459	
Echos du cinquantenaire de l'École normale Laval: discours de l'honorable L.-R. Roy	210	Guerre à la cigarette, <i>H. Magnan</i> , 460	
Le secret de la science, <i>Frère P. Gonzalès</i>	262, 325, 396, 453	Le programme d'études et la multiplicité des livres, <i>C.-J. Magnan</i> , 514	
Le traitement des instituteurs et des institutrices, <i>C.-J. Magnan</i>	259	A propos d'un manuel d'analyse, <i>O. Héroux</i>	520
L'Alphabet français, <i>F. B.</i>	260	La bonne tenue de l'école	521
Valeur pédagogique de la punition et de la récompense, <i>A. Vagner</i>	264	Questions d'enfants, <i>E. Legouvé</i> ..	524
Echos du cinquantenaire de l'École normale Laval: discours du Surintendant de l'Instruction publ., 267		Restons dignes du passé, <i>C.-J. Magnan</i>	579
Adresse des anciennes élèves, <i>M.-L. Pepin</i>	270	La lecture et la récitation	583
Beauté de l'enfance chrétienne ...	272	Les livres de récompenses, <i>C.-J. M.</i> , 585	
		DIVERS:—Cinquantenaire de l'École normale Laval	66
		Souvenirs historiques	2, 66,

	Pages		Pages
130, 194, 258, 322, 386, 450, 514, 578		Association des Instituteurs catho- liques de Montréal	404
Questions professionnelles		Association des Instituteurs catho- liques de Québec	24, 318, 464
2, 66, 130, 194, 258, 322, 386, 450, 514		Association des Institutrices catho- liques de Montréal	59, 381, 571
Avis	2	Association des Institutrices catho- liques de Québec	522, 572
L'Education au Canada	66	Le cinquantenaire de l'École nor- male Jacques-Cartier	16
Un noble exemple	69	Rapport des délégués de la Commis- sion scolaire catholique de Mont- réal	407, 406, 532, 589
Mgr Rouleau	69	Le congrès de Joliette	63, 83, 277, 278
Bonnes paroles	130	Notes	63
Pensées	130, 194, 258, 322, 514	Inauguration de l'École normale de Chicoutimi	278, 342
Aimer et se faire aimer	194		
Bonne année	258	METHODOLOGIE:—La rédaction à la petite école, <i>H. Nansot</i>	26, 91, 153, 219, 281, 348, 410, 475, 535, 600
L'enfant sous la garde de l'éduca- tion religieuse, <i>Mgr Dupanloup</i> , 322		Arithmetic, <i>J. Ahern</i>	28, 93, 156, 221, 283, 350, 412, 477, 541, 602
Danger des louanges	386	Correction de devoir	155
Le zèle et l'amour	450	Anglicismes	158, 225, 352, 481, 578
Où conduit la vraie science	514	LEÇONS DE CHOSSES, <i>Frs Liénard</i> :	
L'opinion et le devoir	578	Le papier	223, 285, 414
Mgr P.-E. Roy	578	Le livre	481, 539
Au pied de la statue de Champlain, 582		Equivalent des mesures canadiennes en mesures françaises	225
		De l'enseignement de l'arithmétique dans les classes élémentaires, <i>T.</i> <i>Richard</i>	276, 343
DOCUMENTS OFFICIELS:—Liste des diplômés (B. C.)	5, 73, 143	Extraits d'un rapport de M. l'abbé Perrier	345
Bureau central	51, 73, 472, 568	Analyse littéraire	352
Liste des diplômés (E. N.)	79		
Sessions du Comité catholique, 116, 626		ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—	
Congrès des Inspecteurs d'écoles, <i>G.-E. Marquis</i>	150	Instruction religieuse	31, 95, 159, 226, 288, 356, 416, 482, 543, 604
Une résolution du Comité catholi- que	214	LANGUE FRANÇAISE: <i>Cours élémen- taire</i> : Dictées	31, 95, 159, 226, 288, 357, 417, 483, 544, 604
Rapports de la Commission Admi- nistrative, <i>F.-X. Couillard</i>	214, 593	<i>Récitations</i>	32, 96, 160, 227, 289, 358, 418, 483, 545, 605
Rapport du Surintendant	470	Rédactions	32, 96, 161, 227, 290, 358, 419, 484, 545, 605
Rapport des Inspecteurs d'écoles	471, 530, 598	Devoirs d'invention	96, 357, 418
L'horticulture à l'école, <i>O.-E. Da- lairc</i>	474		
Les primes	631		
DOCUMENTS SCOLAIRES:—As- sociation des Instituteurs catho- liques de Montréal (séance du cin- quantenaire de l'Association). Discours:			
du Président	6		
de M. N. Brisebois	7		
de M. le Surintendant	9		
de M. C.-J. Magnan	11		
de M. l'abbé Perrier	13		

	Pages		Pages
<i>Cours moyen</i> : Dictées, 33, 97, 161, 162, 228, 290, 291, 359, 419, 484, 545, 606		Le monument Laval	58
Récitations	34, 98, 163, 230, 291, 360, 420, 486, 547, 607	BIBLIOGRAPHIE	
<i>Rédactions</i>	34, 98, 163, 230, 292, 360, 421, 486, 547, 608 60, 261, 252, 316, 511, 570, 633	
Dictées supplémentaires, 35, 36, 99, 163, 231, 292, 361, 422, 487, 548, 608, 609		Mère Sainte-Antoinette	60
Analyse	97, 546	<i>Poésie</i> : le blé et la vigne	61
<i>Cours supérieur</i> : Dictées, 36, 100, 164, 232, 233, 293, 294, 362, 423, 488, 549, 609		<i>Restons chez nous</i> :	
Récitations	38, 102, 166, 234, 295, 363, 425, 489, 550, 611	Le Lac St-Jean	62
Compositions	39, 103, 167, 235, 296, 364, 425, 490, 561, 612	Le Témiscamingue	62
Vocabulaire	234 60, 251, 252, 316, 511, 570, 633	
Dictées supplémentaires	39, 103, 168, 236, 297, 298, 364, 426, 552, 613	A travers l'histoire de l'enseigne- ment au Canada	507
Analyses	38, 101, 164, 166, 232, 294, 363, 424, 488, 550, 610	S. G. Mgr Lorrain	122
ENSEIGNEMENT SPÉCIAL: <i>Anti-alcoolisme</i> : Dictées	41, 105, 237, 299, 366, 492, 614	Ecoles normales	127
Phrases à étudier	41, 105, 299	Remis	191
Chant	553	Merci	191
Lectures en classe	170, 428, 492	Erratum	247
Problèmes anti-alcooliques	41, 105, 170, 238, 299, 366, 429, 493, 554, 614	La Messe de minuit	249
<i>Agriculture</i> : Dictées	42, 169, 238, 367, 493, 615	Pour Rome	249
Récitations	169, 300, 430	La nuit de Noël au village (poésie)	250
Lecture en classe	299	Notes scolaires	250
<i>Rédactions</i>	106, 554	A nos correspondants	250, 319
Problèmes agricoles	43, 107, 169, 239, 300, 368, 430, 494, 555, 615	Nos grandes figures historiques	252
<i>Economie domestique</i>	171	Histoire de la littérature cana- dienne	253
MATHÉMATIQUES: <i>Arithmétique</i> , 43, 107, 172, 240, 301, 368, 431, 494, 556, 616		Petite Revue	253, 317, 382, 444
<i>Algèbre</i>	49, 179, 244, 307, 373, 438, 501, 562, 622	Association des Institutrices	254
<i>Géométrie</i>	50, 245, 308, 374, 439, 502, 564, 624	Fin d'année	254
Langue anglaise	51, 180, 247, 309, 375, 440, 503, 564, 624	Nouveaux collaborateurs	255
LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:		Une revue utile	255
Le 50enaire de l'École normale		Un manuel canadien apprécié en France	255
Laval	53, 55, 123, 181	L'« Action Sociale »	309
HYGIÈNE, J.-G. Paradis	58	Spencer Wood, Ernest Gagnon ..	310
		Correspondances	314, 446, 565
		Chant patriotique: Le Saint-Lau- rent, J.-B. Caouette	315
		Aux prières	318, 383, 447
		Restons chez nous	319, 378
		Une belle conférence	319
		L'École normale Laval: Souvenirs intimes, Ernest Gagnon	376
		Les grandes fêtes de 1908	377
		Appréciation d'un traité d'analyse ..	379
		En garde	380
		École normale à Nicolet	380
		L'Énargne scolaire	380, 446, 566, 567, 573
		« Directoire scolaire »	383
		Bien répondu	440

	Pages		Pages
Lourdes	441	Mgr Rouleau	129
S. J. Baptiste, patron des C. f. ...	441	Mgr de Laval	132
Chant national vs. drapeau national	442	Le Vieux-Château	141
Une opinion exagérée	442	Le sceau de l'École normale Laval	141
« Le Naturaliste Canadien »	447	Honorable P.-J.-O. Chauveau ...	142
Les instituteurs catholiques à To-		Honorable P.-B. de LaBruère ...	142
ronto	447	C.-J.-Magnan	142
Le nouveau directeur des écoles de		Ant. Lesage	142
Montréal	504	Lord Grey	149
Le sinistre de Cleveland	504	Officiers de l'Association des Ins-	
La réforme de l'orthographe	504	pecteurs d'écoles	150
Respect dû aux Evêques	505	M. J.-B. Cloutier	181
Protégeons nos forêts	509	S. G. Mgr L.-N. Bégin	184
Le caractère des prochaines fêtes	510	La Mère Marie de l'Incarnation ..	186
Feu H.-R. Gray	510	Sir L.-A. Jetté	189
Pour la langue française	511	Hon. MM. Gouin et Roy	190
Retour de Rome	511	Mère Marie-Rose	193
Une date historique	568	La Messe de Minuit à la campagne	248
L'« Habitation de Champlain » ..	569	Le R. P. Charlevoix	258
Un projet anti-canadien-français	569	M. l'abbé J.-E. Duchesne, Principal	
Erratum	569	de l'École normale de Chicoutimi	279
A propos d'erreurs chronologiques	570	L'École normale de Chicoutimi ..	279
L'enseignement du toisé dans les		Spencer Wood	311
écoles primaires	570	Mère Gamelin	321
En lisant	572	École ménagère de Roberval	344
En Europe	574	École ménagère de Saint-Pascal... ..	379
Fêtes de Laval	575	Le monument de Salaberry	385
Fêtes de Champlain	575	Sauvage ivre poursuivant les habi-	
Le drapeau canadien français et le		tants aux premiers temps de la co-	
drapeau de Champlain	631	lonie	428
La Vénérable Mère Barat	631	Mgr de Laval au chevet de M. de	
Chez les Sœurs de la Congrégation,	632	Mésy	429
Le jubilé sacerdotal de S. S. Pie X,	632	Feu M. A.-D. Lacroix	443
Une imposante démonstration	632	Le monument d'Iberville	449
Bonnes vacances	632	Sœur Philippe de Jésus	508
Avis	632	L'Institution des Sourdes-Muettes	508
Souvenirs de Mgr de Laval	634	Champlain	513
Louis Fréchette	635	L'Habitation de Champlain, à Qué.,	569
L'Église et nos fêtes nationales... ..	635	Mgr de Laval	577
		Champlain	582
		« Notre-Dame de Recouvrance »,	625
		Mgr de Laval visitant les pauvres,	634
		Le Petit Séminaire de Québec ...	634
ILLUSTRATIONS:—M. de la Dau-			
versière	1		
L'École normale Laval	65		

Emparons-nous du sol!

RESTONS CHEZ NOUS!

La Province de Québec pour les Canadiens français

La belle et fertile Région du Lac St-Jean

